



PROCES-VERBAL
Plenum du Conseil général
Du 22.03.2023, N°15/2021-2024

Lieu : Espace St-Marc, Grande salle
Heure : 19h30

Bureau : Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) : Julien Vaudan, Président
Tora Löf, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement mot à mot de Recapp

Invité(s) : Simon Wiget (point 05)

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

01. Nomination de Mme. Constance Jaillet en remplacement de M. Matthieu Moulin dans la commission "Constructions, AT et mobilité"

02. Nomination de M. Florian Perraudin en remplacement de M. Robin Moulin dans la commission "Sécurité et santé publique"

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

01. Réorganisation des commissions

03. Approbation du PV du Plénum du 14.12.22

04. Décisions diverses

01. Motion concernant la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie

05. Tourisme - Décisions

01. Verbier Tourisme SA

02. Taxes de séjour de Val de Bagnes

06. Informations

01. Participations de la commune de Val de Bagnes dans les différentes sociétés
02. Etat des lieux de la mise à jour des Règlements et Directives communaux
03. Zones réservées - processus décisionnel
04. Curala : point de situation
05. Centre sportif
06. Retenue collinaire de la Chaux
07. Aménagement de la gouille des Vernays

07. Divers

01. Prochaines dates

Point 4.1 Motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie »

Acceptée à l'unanimité

Point 5.1 Délégation des tâches de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA

Acceptée à l'unanimité

Point 5.1 Mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA

Accepté à l'unanimité

Point 5.2 Modification des articles 5, 6 et 9 du Règlement sur les taxes de séjour
Acceptée par 26 voix pour, 10 contre et 6 absentions

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

01. Nomination de Mme. Constance Jaillet au poste laissé vacant par M. Matthieu Moulin dans la commission « Constructions, AT et mobilité »

02. Nomination de M. Florian Perraudin au poste laissé vacant par M. Robin Moulin dans la commission « Sécurité et santé publique »

03. Réorganisation des commissions (Florian Perraudin pour la commission « Gestion » et Emily Vaudan pour la commission « Sécurité et santé publiques »)

04. Nomination pour le Conseil de district de M. Florian Perraudin au poste laissé vacant par M. Robin Moulin

Fellay Léonard : Nous vous demandons un peu d'indulgence et surtout une bonne élocution ce soir. Nous testons un nouveau système de prise de PV de manière vocale, qui sera enregistré et retranscrit sur une machine puis contrôlé par la nouvelle secrétaire Céline Délitroz que je vous remercie d'acclamer, en remplacement de Sylvie Grosjean. C'est la société Recapp qui s'occupe de ce système, que nous allons tester pendant 2 mois. Nous en ferons ensuite un bilan.

Nous avons les nominations suivantes qui sont faites. En remplacement de Matthieu Moulin, Constance Jaillet, qui est excusée ce soir. Une deuxième nomination, en remplacement de Robin Moulin, Florian Perraudin.

Est-ce que Florian Perraudin veut se présenter ou Baptiste Darbellay le présente ?

Darbellay Baptiste : J'espère que la machine est adaptée pour l'accent du Valais ou de la vallée et d'ici. Les parrains de la liste du Centre, puisque comme vous le savez certainement, le parti qui était PDC a changé de nom pour suivre le parti cantonal et fédéral, ont désigné Florian Perraudin comme membre du Conseil général. Cela a été fait officiellement au sein de l'administration communale par les parrains de la liste. Au niveau de la présentation : Florian Perraudin est âgé de 45 ans, vous le connaissez déjà pour l'avoir vu ici quelque fois pour des présentations liées au groupe ALTIS où il a travaillé pendant plusieurs années en qualité de responsable des finances. Il est marié, père de 2 enfants, habite Versegères et travaille actuellement auprès d'une banque régionale en qualité de membre de la direction.

La proposition qui est faite d'entente entre les personnes concernées est la suivante : Emily Vaudan, actuellement membre de la commission de gestion, intègre la commission de sécurité et santé publiques et Florian Perraudin la commission de gestion. Emily Vaudan, en qualité de membre du Bureau, peut dans tous les cas participer à l'ensemble des commissions. Les parties ont discuté entre elles et ont accepté la proposition. En revanche, c'est le plenum qui doit valider cette décision.

Fellay Léonard : Est-ce que quelqu'un s'oppose à la nomination de Constance Jaillet au sein de la commission « construction, aménagement du territoire et mobilité » et à la rocade qui sera faite entre Florian Perraudin et Emily Vaudan ? C'est considéré comme accepté puisqu'il n'y a pas d'opposition. Merci.

Est-ce qu'Entremont Autrement veut présenter Constance Jaillet malgré son absence ? Cela sera fait lors du prochain Plenum. Merci.

Florian Perraudin aussi intègre la commission de district en remplacement de Robin Moulin.

44 Conseillères et Conseillers généraux sont présents, 13 sont excusés, 2 sont absents et 1 poste est encore à pourvoir. La liste des présences se trouve en annexe.

02. Approbation - modification de l'ordre du jour

Fellay Léonard : Vous avez tous reçu l'ordre du jour.

Est-ce que vous l'approuvez, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Il est considéré comme accepté.

03. Approbation du PV du Plénum du 14.12.22

Fellay Léonard : Le procès-verbal a été mis en temps et en heure sur la plate-forme dédiée, ePartage : est-ce que vous l'approuvez tel que rédigé ?

De nouveau pas d'opposition, donc c'est accepté à l'unanimité.

04. Décisions diverses

01. Motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Énergie »

Fellay Léonard : Nous allons passer au point 4, "décisions diverses", avec la présentation d'une motion concernant la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie. Je cède la parole à Mélanie Mento qui est l'auteure de cette motion.

Mento Mélanie : Nous en avons discuté lors de l'approbation des comptes 2022. Nous avons promis une motion qui est maintenant déposée. Il y a une toute petite modification de texte par rapport à ce qui avait été communiqué précédemment. La dernière version sera mise sur ePartage.

« L'héritage laissé par nos prédécesseurs dans le domaine de l'énergie est énorme et nous remercions nos autorités pour la réalisation des projets d'envergure réalisés comme la construction du barrage Mauvoisin ou la création de nos micros centrales.

Les retombées économiques sont multiples :

- Valorisation de l'énergie restituée par les Forces Motrices de Mauvoisin (FMM)
- Retombées fiscales des entreprises du domaine
- Valorisation de notre eau dans des projets de turbinage des torrents (CHF +820'000.- dans le budget 2023)
- Redevances hydrauliques
- Résultats des sociétés du groupe ALTIS, en particulier SOGESA.

Les résultats des services électriques et les résultats extraordinaires de la société SOGESA nous avaient permis de constituer un fonds d'adaptation des tarifs de l'électricité, dont le solde à fin 2017 était de CHF 13,8 millions.

Ce fonds a été utilisé depuis lors pour réduire le tarif de l'électricité de nos citoyens, à hauteur de 1 ct le KWh sur le timbre et d'un montant supplémentaire durant la période Covid.

D'autres fonds existent (par exemple le fonds de régulation du timbre) et nous souhaitons que l'inventaire de ces fonds soit établi et que les fonds qui ne disposent d'aucun règlement clair et qui sont en lien avec le domaine de l'énergie soient fusionnés.

De nombreux projets avec des besoins financiers très importants doivent être menés. Le tarif de l'électricité est un sujet brûlant et les motionnaires souhaitent qu'une partie des retombées économiques liées à l'énergie soit restituée aux citoyens, en réduction de leur facture d'électricité ou pour le financement d'autres projets liés aux économies d'énergie.

C'est pourquoi nous demandons d'établir un nouveau règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie, regroupant les fonds en lien avec ce domaine. Ce règlement devra prévoir l'affectation au fonds et les principes de son utilisation. Nous nous tenons à votre disposition pour travailler le sujet. »

Cette motion a été déposée initialement par moi-même et Baptiste Darbellay. Les documents signés doivent suivre. Merci.

Fellay Léonard : Merci Mélanie, je propose à l'exécutif, Éric Rosset, de venir prendre la parole quant à cette motion.

Rosset Eric : Bonsoir. Merci Mélanie pour cette motion, cette démarche que nous saluons. Nous en avons vérifié la compatibilité avec les normes comptables que le Canton nous impose et dont nous vous parlons souvent telles que le MCH 2. Cela rentre dans ce qui est envisageable.

Nous vous encourageons, vous, le Conseil général, à accepter cette motion et on se réjouit de travailler sur ce sujet avec les motionnaires et les commissions ad hoc.

Fellay Léonard : Nous allons pouvoir passer au vote concernant cette motion. Approuvez-vous la motion concernant la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? La motion est acceptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la motion concernant la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la motion concernant la création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie.

05. Tourisme - Décisions

01. Verbier Tourisme SA (VTSA)

Fellay Léonard : Nous allons arriver à la partie importante de cette soirée qu'est le tourisme. Pour ce faire, je propose de laisser la parole à Vincent Michellod dans un

premier temps, qui va nous faire une brève introduction par rapport à ce sujet important pour notre Commune.

Michellod Vincent : Monsieur le vice-président, mesdames les membres du Bureau, mesdames et messieurs. Ce soir, nous vous soumettons 3 questions : les 2 premières s'inscrivent pleinement dans notre programme de législature. Dans notre défi « tourisme », nous avons formulé l'ambition d'étendre l'attractivité touristique. Pour ce faire, nous avons fixé l'objectif de partager une même vision entre la Commune et les 2 sociétés de développement. Afin d'atteindre cet objectif, deux mesures ont été retenues. Le Master Plan et la création de Verbier Tourisme SA.

Pour permettre la création de Verbier Tourisme SA, le Conseil général doit, conformément à la Loi sur les Communes, approuver 2 éléments : la décision de délégation des tâches de la Commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA et le mandat de prestations à Verbier Tourisme SA. Je passe donc tout de suite la parole à Simon Wiget, directeur de Verbier Tourisme, pour vous expliquer les enjeux de cette évolution.

Wiget Simon : Mesdames, messieurs, bonsoir. Comme l'a dit Vincent Michellod, ce soir marque une étape importante dans la constitution de Verbier Tourisme SA, qui est finalement un aboutissement d'un travail de restructuration débuté il y a déjà maintenant 3 ans. Qui dit travail de restructuration, dit aussi un petit retour sur tout ce qui a été fait. Nous avons réalisé beaucoup, beaucoup de travail avec énormément de partenaires durant ces 3 ans et il convient de faire un bref retour en arrière pour rappeler la situation initiale.

Tout d'abord, les objectifs de la politique touristique, qui seront très élevés. Comme vous les connaissez déjà, je ne vais pas les détailler. Je vais en reprendre juste 2 : le premier « devenir une référence alpine dans le domaine du sport, de la culture et de l'environnement » et un autre « Verbier se veut être précurseur dans différents domaines ».

Cela met la barre relativement haute. Lorsque je suis arrivé en janvier 2020, mon comité, le comité de la société de développement ainsi que le conseil d'administration de Verbier Promotion SA m'ont donné quelques objectifs : apporter un leadership, regrouper l'office du tourisme géré par la société de développement et Verbier Promotion, souder et dynamiser les équipes, développer les collaborations internes, se rapprocher des partenaires et enfin, mettre en place un fonctionnement permettant de gérer efficacement les missions assignées.

Je me suis rajouté quelques objectifs également : gérer les urgences, insuffler une dynamique proactive avec les partenaires, mettre en place une organisation orientée vers l'efficacité puisqu'au final, c'est une gestion entrepreneuriale, définir un cadre de travail et des objectifs, casser les silos et développer un esprit de team global et enfin amener une nouvelle dynamique. Avec le Covid, il y a eu quelques urgences de plus à gérer que ce qui a été planifié mais grâce à une excellente collaboration avec toutes les parties prenantes, nous avons pu traverser cette épreuve et en sortir renforcés.

Comme vous le constatez, les objectifs étaient très élevés et qui dit objectifs élevés, dit également nécessité de constituer un outil de travail efficace, solide et agile pour répondre aux besoins et attentes d'aujourd'hui et de demain.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a énormément de travail qui a été réalisé et je ne vais pas y aller dans le détail. Si certains sont intéressés pour en savoir plus, je suis évidemment toujours disponible ainsi que nos équipes.

Aujourd'hui, environ 95% des objectifs ont été atteints avec des étapes finales à venir : la création de Verbier Tourisme SA au 1er mai 2023, pour autant que vous validiez les 2 points évoqués par Vincent Michellod tout à l'heure, ce que j'espère grandement, et la finalisation du Master Plan qui devrait se passer au début de l'été.

Nous avons eu quelques phases clés, telles que le regroupement des équipes. Nous n'avons pas attendu d'avoir Verbier Tourisme SA pour travailler ensemble. Depuis mi-février 2020, nous travaillons déjà comme s'il n'y avait qu'une seule entité, avec malheureusement quelques difficultés administratives, comme vous l'imaginez. Travailler avec une seule entité mais 2 structures n'est pas toujours simple. Un leadership amélioré, clarifié et renforcé, un travail sur tous les domaines d'activité pour les améliorer, un travail sur les outils (j'y reviendrai tout à l'heure) et enfin un renforcement de la valorisation du Val de Bagnes et l'intégration de Vollèges juste après la fusion, puisque nous le gérons également.

Nous avons aussi travaillé sur une évolution des missions qui étaient orientées presque exclusivement vers les clients finaux. Nous le faisons toujours, évidemment, mais nous avons également développé notre système de services pour qu'il soit disponible pour les différents prestataires touristiques. Nous voulons devenir une sorte de pôle de compétence au service de la destination, en plus de nos missions de base. Vous le verrez tout à l'heure, il y a quelques missions que nous avons reprises, qui n'étaient pas du tout dans l'escarcelle de Verbier Tourisme auparavant. Et enfin, nous avons développé de nouveaux départements, un en coordination locale et un autre en gestion de projets.

Dans un tel projet, il y a des choses qui sont visibles, comme la patinoire du parc de loisirs de Verbier, qui fonctionnent très bien. Dans une telle restructuration, la partie visible est ce qui nous a demandé le moins de travail.

Le plus important, finalement, est invisible. Nous avons également réalisé beaucoup de travail en coulisse, avec toutes les parties prenantes de nos collaborateurs à vous, Conseillers généraux.

Pour une entité de service comme Verbier Tourisme SA ou les sociétés de développement ainsi que Verbier Promotion SA, les éléments les plus importants sont nos ressources humaines. Nous avons la chance de compter sur des équipes qui sont compétentes, dynamiques, motivées et c'est le point principal sur lequel nous avons travaillé pour commencer cette restructuration.

Nous avons clarifié le cadre et défini les objectifs de manière à mettre en place un système qui nous permette de travailler par départements avec une certaine indépendance pour les différents responsables. Ceux-ci travaillent sous un contrôle que nous assurons avec le comité, mais avec beaucoup d'autonomie.

Comme vous le voyez, nous avons plusieurs départements : « administration et finances », « accueil et informations », « promotion », « animation » et les 2 nouveaux que sont « coordination locale » et « gestion de projets ».

La coordination locale est quelque chose qui est extrêmement importante puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, le point de chute de l'office du tourisme doit être disponible et ouvert à toutes les parties prenantes. Etant donné qu'un travail de

direction, surtout lors d'une restructuration, nécessite passablement de temps et qu'il y a beaucoup d'engagement, je n'avais pas la disponibilité nécessaire pour répondre à toutes les sollicitations.

Nous avons créé un département qui s'appelle « coordination locale » qui est composé de 2 personnes et qui est sous le lead de Malvine Moulin. Il constitue le point de chute pour les différents partenaires. Le département gère les liens partenaires, que ce soit les newsletters, les séances partenaires et ainsi de suite. Il gère également les réclamations, ce qui n'est pas toujours simple mais extrêmement important. La coordination locale s'occupe de certains projets transversaux et gère le VIP pass. Ce département, nous a été extrêmement utile durant la période Covid, dans laquelle la coordination entre les acteurs était un point crucial.

Un deuxième département a pu être créé grâce à une de vos décisions dernièrement, puisque vous nous avez accordé un budget supplémentaire pour le créer, c'est un département « gestion de projets ». Celui-ci comporte beaucoup de points, que je ne vais pas détailler ici puisque vous recevrez la présentation. Il est sous la responsabilité d'Alexiane Bruchez, une personne qui connaît très bien les arcanes politico-touristiques de la destination, ce qui est extrêmement important pour nous. C'est un département qui gère autant des projets de développement comme le développement du Haut Val de Bagnes, la valorisation du pôle Bruson ou le développement de Vollèges mais qui a aussi repris certaines tâches qui font partie du plan de législature à l'instar de la commission « événements », à l'instar de « l'observatoire du tourisme » de Val de Bagnes ainsi que la reprise de certains éléments comme "Bagnes en lumière" que nous allons développer. C'est un département qui est en plein développement, avec beaucoup d'ambition et qui sera extrêmement utile pour la destination et qui l'a déjà prouvé avec certaines réalisations déjà existantes.

Je vous ai parlé des outils. Dans le tourisme, ce sont principalement des outils digitaux. Ceux pour les infrastructures sont gérés principalement par nos partenaires ou par vous, la Commune, que nous utilisons avec évidemment d'excellentes collaborations.

Il nous a fallu évoluer, évidemment, puisque lorsque nous sommes arrivés en mi-janvier 2020, l'écosystème digital était relativement pauvre. La quasi-totalité des outils que vous voyez ont disparus par une faillite retentissante du partenaire B4F. Je ne vais pas vous détailler les différents outils, cela prendrait beaucoup trop de temps, mais cela montre le travail réalisé en 3 ans.

Notre écosystème digital a été considérablement augmenté, amélioré et développé pour vraiment répondre aux besoins et attentes de nos clients, de nos partenaires et de nos autorités pour aujourd'hui et pour demain. Il faut savoir que tous ces outils sont interconnectés. Vous voyez un point central, ce qui complexifie encore ce travail puisqu'il est absolument nécessaire d'avoir une bonne fonctionnalité entre tous.

Nous avons également rafraîchi la stratégie marketing et, comme l'a évoqué Vincent Michellod tout à l'heure, nous avons travaillé sur le Master Plan. C'est un projet qui est toujours en cours et qui est très collaboratif.

Je veux en venir aux éléments qui nous rassemblent ce soir : la gouvernance et les structures.

D'abord, à quoi ressemble le système touristique actuel ? Nous avons évidemment la Commune qui est l'entité faîtière et qui évolue dans un cadre légal donné principalement

par la loi sur le tourisme du Canton. Elle définit des responsabilités, notamment la politique touristique, les infrastructures touristiques et la gestion de projets touristiques. De même, la promotion est du ressort de la Commune, qu'elle a choisi de déléguer à Verbier Promotion SA.

Nous avons l'animation qui est déléguée aux 2 sociétés de développement (SD), chacune pour son territoire.

Ensuite, l'information et l'accueil, qui sont également confiés aux 2 SD. Celle du Val de Bagnes a choisi depuis longtemps de déléguer cette tâche à la société de développement de Verbier.

Et, enfin, nous collaborons tous ensemble sur les éléments de politique touristique, d'infrastructures et de projets, conformément à la loi. Ces éléments sont gérés non pas par des mandats de prestations, qui étaient inexistantes, mais par des statuts des différentes entités ainsi que des PV.

Verbier Promotion SA, c'est un conseil d'administration avec 7 membres. L'entité s'occupe principalement de la promotion et du marketing.

La SD de Verbier, c'est un comité avec les représentants des faïtières du Val de Bagnes, la Commune et TéléVerbier. Il se compose de 11 membres. La société de développement fait la quasi-totalité des activités, excepté celles qui sont réalisées par Verbier Promotion SA et celles qui sont réalisées par la SD du Val de Bagnes.

La SD du Val de Bagnes a un comité et réalise principalement des animations, des manifestations ainsi que des aménagements et des projets sur son territoire.

Dans ce cas, pourquoi changer ? Déjà parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons réuni les équipes et nous avons 3 structures, ce qui est assez compliqué. Nous allons garder ces structures mais nous allons améliorer le fonctionnement de manière que ce soit beaucoup plus efficace.

Au niveau des structures touristiques actuelles, la principale problématique vient du fait que Verbier Promotion est une société anonyme. Quand elle a été créée, la loi sur le tourisme ne permettait pas d'avoir une société anonyme de tourisme, ce qui a changé en 2014.

La société de développement de Verbier est une association, donc une part = une voix. La commune de Val de Bagnes possède 78% des actions. Pourtant, comme les statuts de la société de développement précisent que la totalité des payeurs de taxes de promotion touristique (TPT) sont membres de celle-ci, cela dilue le pouvoir décisionnel de la Commune qui ne représente que 0.09%.

Le cas est identique pour la société de développement du Val de Bagnes, mais il y a moins d'acteurs. La SD de Verbier inclut la totalité des payeurs de TPT de la Commune alors que celle du Val de Bagnes ne compte que ceux qui sont sur son territoire. Cela représente un pouvoir pour la Commune de 0.16% uniquement.

La majeure partie du budget vient des taxes de séjour et est encaissée par les deux sociétés de développement. Finalement, le contrôle communal sur les finances est relativement restreint.

Depuis quelques années, nous avons commencé à travailler ensemble avec un système qui réunit le comité de la société de développement du Val de Bagnes (SDVB), le Conseil d'administration de Verbier Promotion SA ainsi que le comité de la société de développement de Verbier (SDV). Nous faisons des séances mixtes depuis maintenant plus de 2 ans et la direction ainsi que les équipes sont communes. Nous fonctionnons déjà comme une seule entité.

Le système touristique planifié aura quelques changements, tout en restant dans le même cadre. Nous avons prévu de faire évoluer Verbier Promotion SA en Verbier Tourisme SA. Ce n'est pas une nouvelle structure mais une évolution de Verbier Promotion SA, à laquelle nous avons choisi de déléguer la totalité des activités via un mandat de prestations. Ce changement va permettre de clarifier les choses. Vous avez reçu ledit mandat, puisque c'est un des éléments sur lesquels vous devez vous prononcer ce soir.

Le conseil d'administration de Verbier Tourisme SA sera composé de 5 à 7 membres. Le président de la société sera le président de la Commune.

La majeure partie des tâches présentées précédemment seront reprises par Verbier Tourisme SA.

Les sociétés de développement restent. La SDV, qui compte actuellement dans son comité les représentants des faïtières de toute la Commune, va recevoir une délégation pour continuer son travail. Actuellement, c'est la société de développement de Verbier qui pilote la majeure partie des activités et cela fonctionne bien. La SDV pilotera le travail quotidien, l'opérationnel courant sachant que la responsabilité en incombe toujours au conseil d'administration de Verbier Tourisme SA.

La SDVB reste avec son comité et les collaborations actuelles. Son rôle et ses activités ne changent pas.

Au niveau structure et pilotage, nous avons, dans le conseil d'administration de Verbier Tourisme SA, 2 places pour la commune de Val de Bagnes dont la présidence, une pour la société de développement de Verbier, une pour la société de développement du Val de Bagnes, une pour TéléVerbier et une pour la commune de Riddes. Ce sont des éléments qui sont historiques.

La société de développement de Verbier reste comme association avec le même comité, étoffé depuis une décision d'hier soir du comité de la SDV avec l'intégration de représentants des jeunesses de la vallée. Cela nous paraît extrêmement important d'aller dans ce sens-là puisque, finalement, nous construisons le futur touristique de cette vallée en partie pour les jeunes. Leurs avis, leur contribution et leur motivation seront précieuses pour le pilotage touristique.

La société de développement du Val de Bagnes reste identique avec, chaque fois, des représentants d'une SD dans le comité de l'autre et vice-versa.

Un petit comparatif au niveau des situations : actuellement, nous n'avons pas de mandat de prestations établi. En cas de blocage par l'une des sociétés de développement, la Commune pourrait reprendre la main mais via un processus qui est complexe et long et qui nécessiterait des implications juridiques.

Vous vous rappelez peut-être les blocages qui avaient été orchestrés par la société de développement de Verbier quand elle était en désaccord avec la destination Verbier-Pays du Saint-Bernard. Cela avait été extrêmement problématique.

Avec la nouvelle solution et un mandat de prestations clairement établi, si le cas devait se présenter ou si le mandat n'était pas réalisé correctement, nous pourrions faire appel à l'article 21 du Code des obligations et casser ledit mandat.

Actuellement, la comptabilité est complexe à gérer puisqu'elle est sur 2 systèmes différents : 2 comptabilités complètes avec ressources humaines (SDV et VP) et 1 sans RH (SDVB).

Nous allons garder 3 comptabilités mais regrouper la plupart des postes dans la comptabilité de Verbier Tourisme SA, ce qui va faciliter notre travail.

Aujourd'hui nous avons des contrats de travail de 2 entités différentes. Personnellement, je suis employé de la société de développement de Verbier et de Verbier Promotion SA. Cela est gérable, mais toujours un peu plus compliqué. Nous aurons des contrats de travail unifiés. Les prestations liées aux assurances seront identiques pour tous, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Auparavant, nous avons une dissociation de la partie "promotion" de la partie "accueil-information-animation". Pour les personnes qui connaissent le tourisme, vous savez que nous devons avoir une unification de ces éléments-là, ce qui a eu lieu il y a 3 ans.

Le marketing ne concerne pas uniquement la promotion mais il commence au moment où l'on accueille les clients et jusqu'à sa fidélisation.

L'entier de nos activités sera géré via le comité de la SDV avec des séances marketing dédiées 2 fois par année.

Et enfin, actuellement, comme je l'évoquais tout à l'heure, la Commune n'a qu'un contrôle limité sur les finances via l'actionnariat de Verbier Promotion SA.

A l'avenir, la Commune aura un contrôle qui sera accru par rapport au revenu des taxes.

Au niveau de l'évolution de l'actionnariat, la loi sur le tourisme de 2014 permet la création d'une société anonyme de tourisme. Elle a en revanche défini des règles précises : aucune entité n'a le droit d'avoir la majorité.

Ainsi, pour faire évoluer Verbier Promotion SA en Verbier Tourisme SA, nous avons dû baisser le pourcentage d'actionnariat de la Commune, que nous avons proposé de redistribuer aux 2 sociétés de développement en fonction du montant des taxes de séjour encaissé par chacune. Cela nous permet de garder finalement la main dans des entités institutionnelles. Les actionnariats de la commune de Riddes, de TéléVerbier SA et de la commune de Sembrancher ne changent pas.

L'actionnariat de la Commune est réduit. Mais si nous le regardons un peu plus en détail, nous avons auparavant environ 19% des taxes qui étaient sous contrôle direct de la Commune via l'actionnariat et les voix dans les sociétés de développement. Avec le nouveau système, bien que la Commune ait moins d'actionnariat dans Verbier Tourisme SA, elle aura un contrôle sur l'entier des taxes qui sont perçues, ce qui correspond à 49% des taxes qui sont sous contrôle de la Commune.

Les taxes de promotion touristique sont à peu près équivalentes à CHF 1'600'000.-, ce qui ne changera pas dans le futur.

Les taxes de séjour SDV/SDVB sont maintenant séparées, elles seront réunies.

Et enfin, la subvention qui est mentionnée dans le mandat de prestations restera identique.

Finalement, le fonctionnement sera inchangé, excepté sur le fait que la Commune renforce son contrôle sur les finances.

C'est un travail de longue haleine qui a été fait. Cela paraît simple lorsque nous l'expliquons, mais cela a nécessité énormément de discussions et de tests.

Nous avons envisagé beaucoup de solutions et celle qui vous est proposée ce soir est celle qui nous a paru à tous la plus à même de répondre aux besoins et aux attentes. Elle a été proposée et réalisée avec la totalité des parties prenantes.

J'aimerais vraiment chaleureusement les remercier ce soir puisque c'est un travail conséquent qui a été réalisé en coulisse. Evidemment nos équipes, les comités des deux sociétés de développement, le conseil d'administration de Verbier Promotion SA, la commission « Culture, tourisme et sport » de la Commune, les collaborateurs de la Commune puisque nous avons travaillé en étroite collaboration, le Conseil municipal évidemment et enfin vous et les différents acteurs touristiques qui sont représentés dans les nombreuses commissions.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre vote que j'espère positif, et je vous assure que ce système est vraiment le meilleur pour l'instant, sachant que le tourisme évolue vite. Peut-être que dans 8-10 ans, nous proposerons autre chose, mais c'est un élément extrêmement précieux pour nous pour continuer sur la voie qui a été tracée depuis maintenant 3 ans.

Fellay Léonard : Merci beaucoup Simon. De manière à synthétiser toutes ces informations, Vincent Michellod va reprendre la main pour spécifier l'objet des votes de ce soir.

Michellod Vincent : Merci. Le Conseil municipal soumet à votre approbation les deux objets présentés en détail par Simon Wiget. Avant de passer au vote, je vous fais un bref récapitulatif.

La délégation de tâches prévoit que la Commune délègue l'animation, l'information, l'accueil, la promotion, l'encaissement des taxes de séjour et d'autres tâches selon le mandat de prestations de Verbier Tourisme SA. Le financement est assuré par les taxes de séjour, la taxe de promotion touristique et les subventions communales.

Le mandat de prestations décrit les tâches communales, l'affectation des subventions, la liste des prestations réalisées par Verbier Tourisme SA, le contrôle et la supervision et enfin la garantie de revenus.

Au contraire de la délégation de tâches, ce document n'a pas besoin d'être approuvé par le Canton.

Merci de l'attention que vous portez à la réorganisation de nos structures touristiques proposée en concertation avec les sociétés de développement.

Je vais laisser le soin à Léonard Fellay de faire le nécessaire pour la votation.

Fellay Léonard : Très bien, merci Vincent. Nous allons commencer avec les rapports de commission que nous avons reçus.

Bruchez Sari : Sari Bruchez, commission « Tourisme, culture et sport ». Le mandat de prestations permettrait de définir un cadre clair concernant la promotion, l'animation, l'information, l'accueil et de déléguer toutes ces tâches à une seule entité, Verbier Tourisme SA. Cette nouvelle gouvernance et structure touristique permettant une optimisation opérationnelle et une gouvernance simplifiée nous semble être une bonne approche pour pouvoir répondre efficacement aux enjeux actuels et à venir ainsi qu'aux objectifs définis par la politique touristique. Les présentations de Simon Wiget des 9 janvier et 16 février ainsi que les réponses apportées par Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

À l'unanimité, les membres présents acceptent la délégation des tâches de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA ainsi que le mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA.

Fellay Léonard : Est-ce qu'il y a un rapport d'une autre commission ? Nous allons donner la parole à la commission de gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la commission de gestion. Une séance de présentation a été faite aux commissions « Tourisme, culture et sport » (TCS) et « COGEST » le lundi 9 janvier 2023. Les membres du Bureau et présidents de commission étaient également invités. Lors de cette séance, des questions ont été posées, les réponses ont été données. La commission TCS, réunie en date du 16 février 2023 a traité le sujet et ses membres se sont prononcés en faveur de la nouvelle gouvernance, telle que présentée.

La nouvelle structure et gouvernance proposée permet de regrouper le personnel au sein de la société Verbier Tourisme SA. Au niveau financier, les facturations des divers revenus seront également effectuées par la même entité et réparties ensuite. Cela permettra de simplifier et centraliser les opérations.

La délégation des tâches liées au tourisme à cette entité fait sens avec un mandat de prestations qui définit les tâches réalisées par les parties ainsi que les modalités de financement et les subventions octroyées. La société Verbier Tourisme SA est responsable du contrôle et de la supervision stratégique et opérationnelle. La commission « Culture, tourisme et sport » de la Commune demeure responsable de vérifier l'utilisation conforme des budgets alloués et le respect de la politique touristique. Les demandes de budget complémentaire sont soumises à la décision de la Commune. La COGEST a traité ce point lors de la séance du 6 mars 2023. La validation de la délégation des tâches de la Commune à Verbier Tourisme SA, premier point, est approuvée à l'unanimité par la commission de gestion.

Le mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA, deuxième point, est également approuvé à l'unanimité par la commission de gestion. Merci également à la commission « Tourisme, culture et sport » par Sari Bruchez pour la collaboration et aux membres de l'exécutif et représentants de la Commune pour les informations données.

Fellay Léonard : Merci Baptiste. Est-ce que quelqu'un a encore une question ? Profitons que Simon Wiget et Vincent Michellod soient présents. Nous allons alors procéder au vote. Je vais demander aux personnes liées aux sociétés de développement de quitter la salle pour le vote.

Mento Mélanie : Nous étions 41 présents, 2 retardataires sont arrivés en cours de présentation, 2 personnes sont récusées. Le nombre de votant reste à 41.

Fellay Léonard : La question qui vous est posée ce soir est la suivante : validez-vous la délégation des tâches de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA ? Est-ce qu'il y a des refus ? Des abstentions ? Cette proposition est validée à l'unanimité. Merci.

Validez-vous la délégation des tâches de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la délégation des tâches de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA.

Fellay Léonard : Et la deuxième question, approuvez-vous le mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA ? Est-ce qu'il y a des refus ? Des abstentions ?

Nouvelle décision à l'unanimité. Merci beaucoup, merci pour notre tourisme.

Approuvez-vous le mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le mandat de prestations de la commune de Val de Bagnes à Verbier Tourisme SA.

02. Taxes de séjour de Val de Bagnes

Fellay Léonard : Nous allons continuer avec Vincent Michellod, concernant la taxe de séjour de Val de Bagnes. Les récusés peuvent revenir pour les débats.

Michellod Vincent : Nous vous soumettons un deuxième point de décision dans ce plenum consacré au tourisme. Vous vous demandez sans doute pourquoi nous vous soumettons une modification d'un règlement que vous avez déjà adopté en 2021 dans le cadre du processus de fusion et qui a déjà été homologué par le Conseil d'État. La réponse est dans le message du Conseil municipal.

Un assujetti a contesté sa facturation. Le Conseil d'État a admis le recours. Il a reconnu la spécificité de Chemin-Dessus. Il a donc décidé que la Commune devait modifier le règlement.

Pour répondre à cette décision, de nombreuses discussions ont été menées, à l'interne de l'administration communale, avec le directeur de Verbier Tourisme SA, avec le chef du service de « l'économie, du tourisme et de l'innovation » de l'État du Valais, avec la commission « Tourisme, culture et sport », au Conseil municipal et avec les sociétés de développement.

Le Conseil d'État n'a pas remis en cause l'entier du règlement. Il a voulu qu'on tienne compte de la spécificité du village de Chemin-Dessus. Son argumentation repose sur 2 points principaux. C'est le village le plus éloigné des pôles de la Commune, en marge de l'activité touristique de celle-ci et il est plus proche d'autres infrastructures publiques à Martigny. Nous avons donc fixé la limite de la zone au plus proche des habitations de Chemin-Dessus. C'est le seul village qui répond à cette double condition. De toutes les discussions que nous avons eues, y compris avec les commissions du Conseil général, nous n'avons pas reçu d'autres solutions sans remettre en cause tout le règlement.

Quelles sont les modifications apportées au règlement ? La nouvelle tarification prévoit 3 taxes journalières : Verbier : CHF 4.-, Vallée : CHF 3.-, Chemin-Dessus CHF 2.-. La taxe forfaitaire est donc également adaptée proportionnellement. Par exemple, un logement de 6 pièces paiera CHF 960.- à Verbier, CHF 720.- dans la Vallée et CHF 480.- à Chemin-Dessus. Nous avons également modifié l'article 9. En effet, pour répondre à la nouvelle organisation touristique que vous venez d'approuver et je vous en remercie, l'organe de perception de la taxe de séjour peut être les SD et l'entreprise touristique communale, c'est-à-dire Verbier Tourisme SA.

En résumé, nous devons satisfaire une exigence du Conseil d'État. Nous vous proposons la solution la moins inéquitable pour la régularisation rapide de la situation. Maintenons le dynamisme de notre tourisme et garantissons son financement.

Fellay Léonard : Merci Vincent. Est-ce qu'il y a un rapport de commission autre que la commission de « Gestion » ? Le tourisme.

Bruchez Sari : Sari Bruchez, commission « Tourisme, culture et sport ». La présentation du 16 février par Vincent Michellod et Bertrand Deslarzes et le complément de réponse apporté par l'exécutif ont répondu à nos questions à notre satisfaction.

Notre commission est partagée sur la question. D'un côté, accepter cette révision pourrait créer un précédent et inciter d'autres villages éloignés à leur emboîter le pas, ouvrant potentiellement la porte à de nouveaux recours et, par conséquent, des actions en justice chronophages composant un frein à la bonne marche des opérations de la Commune.

D'un autre côté, un refus entraînerait une suspension de la perception de la taxe de séjour jusqu'à son homologation.

De plus, sachant que le Conseil d'État a déjà statué sur la nécessité d'une zone spécifique pour Chemin-Dessus, il semble que quel que soit le scénario, nous ne pouvons échapper à un troisième tarif.

Étant donné le faible manque à gagner sur l'enveloppe globale que représenterait cette réduction de tarifs pour Chemin-Dessus et les implications juridiques et financières d'un recours, les membres présents de notre commission, à hauteur de 3 abstentions et 3 oui, donnent un préavis positif à la révision modification du règlement sur la taxe de séjour.

La commission remercie Vincent Michellod, Simon Wiget et Bertrand Deslarzes pour les réponses et explications obtenues ainsi que pour la bonne collaboration.

Roserens Stéphane : Bonsoir, Stéphane Roserens pour la commission « Aménagement du territoire, constructions et mobilité ». La commission « ATCM » s'est réunie le mardi 7 mars afin d'analyser et de débattre du sujet qui a été porté au vote. La mise en place d'une singularité dans notre règlement pour le village de Chemin-Dessus n'est pas acceptable selon nous car il serait dommageable de créer un précédent dans le traitement égalitaire des villages du fond de la Vallée.

Nous ne trouvons pas d'argument convaincant qui permette de mettre en place cette exception au détriment d'autres villages tels que Fionnay, Vens, Bonatchiesse ou Le Levron qui sont également moins exposés au tourisme.

En revanche, bien que cette taxe ne soit pas très élevée, nous encourageons fortement les autorités ainsi que les organismes touristiques à dynamiser et valoriser ces régions par la mise en place d'animations touristiques musicales, artistiques et sportives telles que le PALP festival et eBike, pour favoriser la redécouverte des lieux à notre population et ses convives.

Le 7 mars, en première instance, la commission se prononce donc contre la révision de règlement concernant la taxe de séjour à l'unanimité des membres présents. À la suite des précisions demandées par la « COGEST » et les réponses de Bertrand Deslarzes que je remercie, la commission « ATCM » est toujours contre mais par 6 voix contre et 2 pour.

Saillen Lionel : Lionel Saillen pour la commission « TP, environnement, ALTIS ». La proposition de définir une zone 3 pour Chemin-Dessus a été débattue, notamment sur l'action potentielle menée par le produit de la taxe de séjour (article 22) et les différentes perspectives de valorisation future de la région.

L'héritage laissé par les mines et ses sentiers devrait être prochainement remis en valeur, quant à l'avenir du Col des Planches, celui-ci reste toujours en stand-by, hélas.

Les réponses aux questions de la « COGEST » apportées par monsieur Deslarzes ainsi que le retour de la commission « Tourisme, culture et sport (TCS) » nous ont permis de mieux comprendre les enjeux relatifs à la mise en application projetée de la décision du Conseil d'État du 31 août 2022. Dans l'attente d'une télécabine reliant Martigny à Chemin-Dessus ou d'un événement du PALP festival dans ce village, libre à chacun de se positionner pour cette décision.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, président de la commission « Gestion ». Je ne vais pas lire l'entier du rapport pour éviter de répéter. Réunis en séance du 6 mars 2023, les membres de la « COGEST » ont émis certaines craintes en rapport avec ce troisième tarif et pensent que cela pourrait provoquer une inégalité de traitement avec les propriétaires de résidences secondaires situés de l'autre côté, par exemple au Col des Planches ou les Plans sur Vens. Ces derniers, ou des propriétaires ailleurs dans la vallée, pourraient s'inspirer de cette situation et également faire recours contre leur tarif Vallée.

De plus, la Commune a investi des montants importants pour le sentier des mines (CHF 470'000.- au budget 2023) et un nouveau couvert à pique-nique. Les membres présents de la commission ont donné un préavis négatif par 2 voix et 2 abstentions.

À la suite de cela, des questions complémentaires ont été adressées à l'exécutif, qui nous a donné des réponses. Il en ressort ce qui suit : le délai de recours pour s'opposer à la décision au Conseil d'État est échu. Il existe, en effet, un risque de recours des résidences secondaires sur le versant sud du Col des Planches. Les assujettis de Chemin-Dessus pourraient estimer insuffisant la proposition de rabattement. Les instances du tourisme communal ainsi que du service de l'Etat du Canton ont été consultées. Les investissements dans les infrastructures du sentier des mines ont été mis en avant dans le recours mais jugés insuffisants. Le village de Chemin-Dessus n'est pas desservi par les transports publics inclus dans le VIP pass. Les avantages de celui-ci resteront les mêmes pour les 3 secteurs. Enfin, en cas de refus de la part du Conseil général, le règlement actuel reste applicable. Ainsi la perception de la taxe ne pourrait pas se faire pour la zone de Chemin-Dessus.

Si l'on devait refuser ce règlement aujourd'hui, que pourrions-nous faire ? Finalement, que pourrions-nous proposer de mieux ? Etendre la zone géographique pour ce troisième tarif ou proposer un autre tarif ? La solution proposée ne paraît pas être la meilleure mais la moins mauvaise, compte tenu du contexte.

À la suite de cela, les membres de la « COGEST » se sont prononcés à nouveau, cette fois en faveur de la modification du règlement par 7 oui, 1 non et 1 abstention. Merci de votre attention. Merci encore une fois aux représentants de la Commune et aux autres présidents de commissions pour la collaboration et les informations.

Fellay Léonard : Merci Baptiste. Nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des questions ? A nouveau, les personnes liées aux sociétés de développement sont priées de quitter la salle pour le vote. Nous avons pris note de l'arrivée d'un retardataire.

La question qui vous est posée ce soir : approuvez-vous la modification des articles 5, 6 et 9 du règlement sur les taxes de séjour ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? La décision est acceptée par 25 oui, 10 non et 6 abstentions.

(ndlr : La décision est acceptée par 26 oui et non 25).

Approuvez-vous la modification des articles 5, 6 et 9 du Règlement sur les taxes de séjour ?

Le Conseil général accepte par 26 voix pour, 10 contre et 6 absentions, la modification des articles 5, 6 et 9 du Règlement sur les taxes de séjour.

Michellod Vincent : Merci beaucoup. J'aimerais en votre nom à tous remercier aussi le personnel de Verbier Tourisme SA, des sociétés de développement et de tous les partenaires du tourisme.

Je crois que c'est tous ensemble que l'on avance dans la bonne direction. Merci encore parce que vous êtes aussi tous concernés.

Fellay Léonard : Nous en avons fini avec la partie décisionnelle.

06. Informations

01. Participations de la commune de Val de Bagnes dans les différentes sociétés filles

02. Etat des lieux de la mise à jour des Règlements et Directives communaux

Fellay Léonard : Nous passons à la partie informative avec, en premier lieu, la participation communale dans les différentes sociétés filles, par M. Christophe Maret.

Maret Christophe : Bonsoir à tout le monde. Puisque vous nous avez interpellé pour avoir plus d'informations sur les dossiers en cours, ce soir, comme convenu, nous vous proposons de vous en présenter 6.

Premier point : vous nous avez interpellé sur la participation de la Commune dans les différentes sociétés dont nous sommes partenaires ou actionnaires. Nous faisons également partie de fondations. Vous avez ici un tableau qui représente une grande partie des sociétés (sociétés anonymes, sociétés simples ou fondations) dont la commune est partenaire.

Il faut savoir que pour ces différentes sociétés, nous avons établi une stratégie que nous avons remise aux représentants. Celle-ci ne peut pas être divulguée puisqu'elle a des éléments confidentiels.

Si vous avez des questions particulières pour certaines sociétés, nous y répondons volontiers.

Je profite aussi de répondre à une autre question du Conseil général : quelle possibilité avez-vous de réagir par rapport aux sociétés ?

Nous parlons ici principalement des sociétés anonymes dont la Commune est actionnaire, dans lesquelles nous avons des administrateurs qui sont nommés. Certains d'entre eux font parties du Conseil municipal, d'autres non.

Vous pouvez voir sur la présentation une synthèse de vos droits.

Nous avons un autre type de sociétés, celles pour lesquelles nous avons délégué des compétences. Nous avons par exemple les services des eaux, de l'irrigation ou de l'épuration. Les bases légales pour ces sociétés sont dans la Loi sur les Communes (LCo). Votre rôle ici est de valider les règlements, les contrats de gestion déléguée, les budgets, les investissements et les comptes. Vous pouvez agir au niveau des budgets qui sont alloués aux différents services ou s'il y a une modification dans les règlements.

Deuxième point : vous nous avez demandé de refaire une information sur l'état des lieux de la mise à jour des règlements et directives communaux. Depuis la fusion, nous avons entériné la majorité d'entre eux. Il reste encore quelques règlements à mettre à jour et qui vous seront soumis cette année.

En ce qui concerne le RCCZ et le PAZ, nous avons une date limite au 31.12.2028. Ils seront traités lors de la prochaine législature.

Nous avons priorisé cette mise à jour et traité en premier les règlements qui ont un impact financier. A l'heure actuelle, vous avez validé 20 règlements. Il en reste entre 6 et 8.

Je vous présente une synthèse des règlements qui restent à valider :

- Le règlement de police. L'homologation 2023 est en cours et vous sera soumise prochainement.
- Le règlement sur la vidéosurveillance. Comme vous avez pu le voir dernièrement, il y a eu des changements dans la législation liée à cette vidéosurveillance au niveau du Conseil d'État. Nous allons pouvoir l'adapter et vous le faire réhomologuer.
- Le règlement sur les cimetières. Pour celui-ci, l'harmonisation entre Vollèges et Bagnes est plus facile, la clientèle n'est pas trop difficile.
- Le règlement sur l'aide au logement et sur l'encouragement au patrimoine bâti et les panneaux solaires. Nous avons entrepris certaines démarches et nous voulons l'adapter à la législation qui a évolué (subventions). Il vous sera aussi soumis cette année, en 2023.
- Le règlement sur le parcage prolongé avec les vignettes et le règlement concernant le service des taxis. Nous devons apporter quelques modifications.
- Le règlement sur le fonds du bien-être des habitants du Val de Bagnes. C'est un fonds qui existait déjà. Il a été validé par le dicastère « Finance et gestion » et sera prochainement présenté au Conseil municipal. Il vous sera soumis ensuite.
- La motion que vous avez déposée ce soir et qui devra passer par cet acte du Conseil général.

Pour rappel, le délai imposé par le contrat de fusion sur les anciens règlements est au 31.12.2024, soit à la fin de la législature.

Fellay Léonard : Est-ce qu'il y a des questions concernant ces informations ?

Mento Mélanie : J'avais une remarque liée à la slide 26, par rapport au service des eaux. A mon avis, pour le dernier paragraphe « Droits de l'AG », c'est le droit du Conseil général. C'est toujours le Conseil général qui se prononce, ce n'est pas une assemblée générale.

Maret Christophe : Oui ce n'est pas l'AG, c'est le Conseil général. C'est une erreur de copier-coller de la société anonyme, excusez-moi.

Tristan Martine : Martine Tristan, commission « Travaux publics et environnement ». J'ai une précision concernant les nouveaux règlements que nous devons approuver. Ce n'est plus Me Fanti mais Me Loat. Et je pense que ce serait bien de réactiver comme nous avons changé de préposé à la protection des données.

Maret Christophe : Nous avons aussi une évolution au niveau de la Commune. Nous avons dû nommer un responsable de la protection des données, Mathieu Simon. Nous avons notre interlocuteur et nous avons été confrontés à Me Loat, lorsque nous avons eu les problèmes avec le règlement de police.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Alors je passe le propos à Pierre-Yves Gay pour la suite des informations.

03. Zones réservées – processus décisionnel

04. Curala : point de situation

05. Centre sportif

06. Retenue collinaire de la Chaux

07. Aménagement de la gouille des Vernays

Gay Pierre-Yves : Pierre-Yves Gay. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je vais poursuivre les propos de Christophe Maret avec un point de situation et de présentation à propos de certains dossiers et sujets.

Je vais commencer par les zones réservées qui font parties intégrantes de la révision du plan d'aménagement des zones (PAZ). En ce qui concerne le processus décisionnel des dérogations dans ces zones réservées, toutes les personnes/entités qui ont un avant-projet ou un projet, peuvent déposer et solliciter envers le service des constructions une demande de renseignements.

Les personnes qui ont un projet finalisé peuvent également solliciter une dérogation au service des constructions qui va instruire le dossier.

Ensuite, ces dossiers sont transmis à la commission de révision du plan d'aménagement des zones qui analyse et fait ses recommandations au Conseil municipal, lequel donne une décision de dérogation ou non. La réponse précise viendra du service des constructions.

Au niveau des réponses, nous en avons 4 réponses possibles :

- Le « oui » si le projet correspond à ce qui est prévu au futur dans la zone
- Le « oui, mais », s'il y a de petites adaptations à faire
- Le « non, mais » si le projet ne correspond pas mais que des actions précises peuvent être faites pour que le projet soit accepté.
- Le « non » si, par rapport à la situation actuelle, ce n'est pas possible de déroger.

Le but est d'accompagner les demandes et de ne pas simplement dire « non » mais « non, mais », en leur expliquant précisément les raisons du refus et en proposant des pistes d'amélioration.

Passons maintenant au projet Curala. Pour rappel, ce projet est l'un des défis de la législature. Il a pour but de créer des espaces de vie pour la population et d'améliorer le cadre de vie.

Au mois de juin 2022, une information a été donnée au Conseil général. À la suite de cela, nous avons eu une séance d'informations publiques avec un avis informatif dans le bulletin officiel. Par rapport à ces informations publiques, nous avons recueilli des observations et des remarques sur différents sujets. Celles-ci ont été écoutées, traitées, et, en début d'année 2023, le Conseil municipal a pris des orientations. Elles concernaient principalement tout ce qui a trait au logement de ce projet, à l'architecture, à la mobilité et aux routes ainsi qu'au tourisme.

Ces remarques ont été analysées et prises en compte. Nous en sommes actuellement à l'échange et aux possibilités d'évolution avec les partenaires.

L'information aux commissions du Conseil général et l'application pour évaluer et échanger ensemble se feront les prochains mois. Nous pourrions revenir, que ce soit aux mois de juin et novembre 2023 avec des informations toujours évolutives et complètes par rapport à ce projet envers le Conseil général.

Prochain sujet informatif : le centre sportif. Nous vous avons déjà présenté la résiliation du contrat avec le groupement BDL. Le projet a été revu pour une exploitation plus viable, écologique et économique. Plusieurs étapes ont déjà été accomplies : la nouvelle installation de chantier, la démolition du bâtiment incendié, l'autorisation pour la continuité des travaux, notamment du bâtiment détente, et les appels d'offres mandataires, architectes et ingénieurs.

J'en viens aux objectifs pour cette année 2023 pour le bâtiment détente. Nous poursuivons l'arbitrage avec le groupement BDL. Nous sommes également en traitement du recours des appels d'offres mandataires. Nous avons déposé l'autorisation des aménagements extérieurs. La démolition de la phase 2 et des travaux spéciaux sont prévus cette année. Nous allons vous présenter le budget mis à jour. Nous réalisons la coordination technique avec les nouveaux mandataires. Nous allons encore faire un appel d'offre entreprise, qui prendra un certain temps. Puis, bien entendu, nous préparons les travaux pour 2024.

Voilà l'état de situation actuelle. Ce sujet reviendra à chaque plenum afin de vous informer de l'évolution. L'un des buts de ces informations est que vous puissiez répondre à la population lorsque vous êtes interpellé.

Je vais maintenant vous communiquer une information générale sur le dossier de la retenue collinaire de la Chaux, ou rechouène. Ce sujet reviendra de plusieurs manières au Conseil général. D'abord par les différentes commissions, puis de façon plus détaillée puisqu'une validation vous sera demandée.

Cette retenue d'eau est localisée, comme vous pouvez le voir sur le graphique, sous la ligne du Jumbo à la Chaux, légèrement en amont de la gare de départ. Vous voyez également un schéma de la représentation du bassin et de la zone de compensation qui s'y rapporte.

Le but de cette retenue est de correspondre à un besoin en approvisionnement (alimentation en eau potable), un besoin environnemental (irrigation agricole optimale), un besoin sécuritaire (ressource en eau suffisante par rapport à la protection incendie) et des besoins touristiques (tourisme doux sur les quatre saisons et réserve d'eau pour l'enneigement).

Plusieurs points sont en cours actuellement. Les échanges ont lieu avec le consortage de La Chaux ainsi qu'avec la bourgeoisie. Le service du développement territorial

cantonal (SDT) nous a demandé des compléments (archéologiques, ...) qui sont en cours d'analyse.

Trois étapes importantes nous attendent prochainement. Durant le deuxième trimestre 2023, nous publierons un avis informatif dans le bulletin officiel. Puis courant 2024, la révision partielle du PAZ par rapport à ce projet-là sera réalisé, avec votre collaboration. Pour finir, l'autorisation de construire devrait aboutir en 2025 pour une réalisation en 2026.

Le dernier sujet informatif de la soirée concerne l'aménagement de la gouille des Vernays ou gouille à Vaudan. A nouveau, nous vous communiquons ce soir une information générale puisque le sujet reviendra plus en détail dans les différentes commissions puis devant le Conseil général. Un avis informatif sortira prochainement dans le bulletin officiel.

Sur l'écran vous pouvez voir la situation projetée de la zone de révision du plan d'aménagement des zones de la gouille des Vernays, avec les différentes zones artisanales projetées et les différentes affectations :

- en violet, la zone artisanale conventionnelle
- en orange, la zone de dépose provisoire des matériaux
- en violet foncé, la zone de dépose et de traitement des matériaux
- en bleu, la revitalisation de la Dranse
- en orange foncé (zone dans la Dranse), la zone d'extraction des matériaux
- en bleu clair, la gouille des Vernays
- en vert foncé, haies à planter et zones de compensation (prairies sèche et humide)

Le but de cette révision est de mettre en conformité ce secteur, présenté ici avec le plan de zones de 2002. La revitalisation de la Dranse est un besoin environnemental et est importante. Un besoin public est également à prendre en compte. Nous allons valoriser les rives de la gouille, notamment pour la détente, avec un projet qui reste à définir. Nous avons encore noté un besoin paysagé. Il faut que nous végétalisions le secteur afin d'améliorer la vue générale. Ce point est en cours avec des échanges avec l'entreprise Vaudan et la mise en place d'une convention.

Les prochaines étapes pour ce dossier sont, en premier lieu, l'avis informatif dans le bulletin officiel durant le deuxième trimestre 2023. Viendra ensuite la révision partielle du PAZ, dont vous serez évidemment concernés en 2024. Pour finir, nous aurons la réalisation selon le plan de financement de la Confédération.

La présentation des informations et points de situation de ces différents éléments est terminée. Si vous avez des questions sur l'un de ces sujets, je suis à disposition.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan pour la commission « Jeunesse, formation et cohésion sociale ». Je voulais revenir sur le projet de Curala. Vous avez pris en considération certains éléments, est-ce que vous pouvez déjà me donner des exemples concrets de ce qui va changer dans le projet par rapport à la lettre qui a été envoyée ?

Gay Pierre-Yves : Le but n'est pas d'aller dans le détail aujourd'hui puisque nous reviendrons vers vous précisément via les commissions. Nous échangerons également en direct avec toutes les personnes et les signataires qui ont fait des remarques sur ces différents sujets. C'est quelque chose pour laquelle la population, via ces signataires ou personnes qui ont fait des remarques, sera directement concernée et consultée.

Et, encore une fois, les commissions du Conseil général seront sollicitées et nous discuterons à ce moment de l'évolution à apporter pour aller de l'avant avec ce projet qui est important.

Vaudan Fanny : Donc, au plenum de juin, si j'ai bien compris, il y aura une présentation qui sera refaite par rapport au projet ?

Gay Pierre-Yves : Il y aura certaines adaptations qui pourront être faites, surtout sur les 4-5 points à discuter.

Vaudan Fanny : Donc, avant ça, il y aura une discussion qui sera faite au sein de toutes les commissions ?

Gay Pierre-Yves : Exactement, tout le monde va être concerné et pourra échanger. Le but, encore une fois, c'est d'avoir une démarche participative aussi pour pouvoir, contrairement peut-être à ce qui a été fait au début, mieux expliquer et mieux échanger avec les personnes.

Vaudan Fanny : J'ai encore une question, au niveau du lot 5 de la parcelle, qui avait été sorti du projet. Est-ce que le Conseil communal le garde en option pour en faire une école pour remplacer celle de Villette ?

Gay Pierre-Yves : Cela reste toujours une option, bien qu'il y en ait également d'autres. Le dossier n'a pas encore été validé par le Conseil municipal. Pour la vision future, un Master Plan au niveau du Châble est en cours. Concrètement, plusieurs lieux sont envisagés pour cette école, qui sont plus ou moins favorables selon les circonstances. Mais, encore une fois, il n'y a rien de définitif pour ce sujet.

Amos Samuel : Bonsoir, Samuel Amos. Je n'ai pas de question mais je voulais simplement rebondir sur ce qui vient d'être dit et relatif à ce plan temporel qui a été présenté au point de Curala. Je voudrais appuyer ce qui a été proposé par le Conseil municipal sur le fait de revenir sur une démarche participative, a posteriori et "de rattrapage", puisque c'est à mon avis ce qui a été criant au sein de la population dans le débat actuel autour de Curala.

Cela nous permet, en tant qu'intermédiaire auprès de la population, de pouvoir leur donner un retour. Ils seront certainement rassurés de savoir que cela va se mettre en place dans ce qui est possible de faire.

Je voulais également appuyer le commentaire que ma collègue Fanny Vaudan vient de faire sur ce sujet, au niveau de l'aspect participatif de la démarche.

Egger Caroline : Caroline Egger. J'aimerais revenir sur le sujet du centre sportif. Pour faire suite à nos interventions lors des anciens plenums des 14 septembre et 14 décembre 2022, nous nous permettons de vous remettre aujourd'hui plus de 800 signatures provenant de la pétition demandant la construction d'une nouvelle patinoire couverte au centre sportif de Verbier.

En plus des signatures, nous vous remettons des courriers de soutien de l'APCAV (l'association des propriétaires de chalets et d'appartements de Verbier), du club de hockey de Bagnes et du club de patinage artistique de Verbier. Nous avons également le soutien du club de curling ainsi que de l'association du Chalet Blanc à Verbier qui serait prête à contribuer à la construction de la patinoire.

Cette pétition a été initiée pour donner un signal au Conseil communal quant à la volonté d'une bonne partie de la population de retrouver une patinoire couverte sur la commune de Val de Bagnes, en particulier à Verbier qui, rappelons-le, a été élu pour la seconde fois consécutive la meilleure station du monde.

Les signataires de cette pétition souhaitent en particulier que cette demande soit intégrée dans la réflexion de la phase 3 du centre sportif. Je remets ce soir à cet effet les signatures et les courriers d'accompagnement à l'exécutif.

Gay Pierre-Yves : Merci de votre intervention. Comme déjà dit lors du dernier plenum, nous ne pouvons que relever l'intérêt des personnes signataires, ainsi que d'autres personnes intéressées et non-signataires, d'aller de l'avant par rapport au centre sportif en général et à la patinoire en particulier.

En parallèle du concret pour le bâtiment détente, nous sommes en réflexion pour la phase 3 du projet. Je trouve positif de voir l'intérêt pour le centre sportif ainsi que les demandes faites.

Mento Mélanie : Nous avons beaucoup parlé de modifications de plan de zones. Lorsque j'avais demandé de mettre à l'ordre du jour le processus décisionnel pour la modification du plan de zone, je ne pensais pas à ce que nous pourrions faire des zones gelées.

Il est vrai que la plupart des conseillers généraux qui ne connaissent pas encore le processus décisionnel d'une modification de plan de zones, ont été surpris de voir la publication dans le registre du commerce, dans la feuille officielle Suisse (ndlr : dans le bulletin officiel).

Beaucoup de questions sont arrivées. Pouvez-vous nous rappeler à quel moment le Conseil général intervient et quel est le processus décisionnel pour ces plans de zones ?

Gay Pierre-Yves : Effectivement, nous avons présenté les zones réservées (non pas gelées). Elles sont une décision du Conseil municipal pour se réserver certaines visions. Elles font partie intégrante de la révision du plan d'aménagement des zones. Nous devons la déposer au plus tard au mois de mai 2026 au canton.

La prochaine étape sera de faire des ateliers participatifs, comme pour Curala. Ceux-ci seront destinés à la population ainsi qu'aux entreprises.

Mento Mélanie : Ma question reste, à quel moment le Conseil général intervient dans le processus décisionnel ? Le Conseil municipal a pris une décision et vous travaillez désormais sur le sujet.

La question est : à quel moment le Conseil général est impliqué par rapport à la réflexion et à quel moment la décision du Conseil général intervient ?

Gay Pierre-Yves : Ce n'est pas le Conseil municipal qui a pris une décision quant au plan d'aménagement des zones. C'est une loi cantonale qui nous impose cette révision. Le Conseil général sera impliqué dans la décision d'abord grâce aux ateliers participatifs. Ensuite, vous devrez valider le plan d'aménagement des zones, sans quoi il n'y aura pas de suite au projet.

07. Divers

Maret Christophe : Je vous présente encore 2 sujets sur lesquels vous nous avez interpellé.

En premier, le retour des concessions de Mauvoisin. Je vais vous donner succinctement notre feuille de route. C'est un dossier que nous avons repris cette année ou l'année passée.

Un rapport avait été établi par Schwartz&CO, qui est une société spécialisée, lors des précédentes législatures.

Ensuite, il y a eu le vade-mecum du Canton sur les retours de concession, qui est en lien avec l'application de la loi cantonale, avec la participation de 30% qui revient aux Forces Motrices Valaisannes (FMV) au travers du Canton.

Val de Bagnes a initié en 2021 une réunion des Communes concédantes de Mauvoisin (Martigny, Martigny-Combe, Sembrancher, Bovernier et Val de Bagnes). Nous avons refait un état des lieux avec leurs positions, les marches à suivre et le projet d'une société simple entre les Communes.

Nous avons comparé avec ce qui se fait dans les concessions voisines. Nous avons interpellé Hérémece, qui ont déjà avancé sur le retour de concession de la Petite-Dixence.

Nous nous sommes entourés de Olivier Bernard, qui travaille chez ALTIS, pour nous établir l'état de situation et nous accompagner dans ce départ.

Nous nous sommes vus encore cette semaine ou la semaine dernière avec les Communes concédantes. Nous progressons maintenant sur un contrat de société simple pour établir les bases et le canevas pour la suite du projet.

Je vous rappelle la date pour le retour des concessions de Mauvoisin qui est au 1er janvier 2042. Certains parlent de 2041, mais c'est au 31 décembre.

C'est un travail important qui va s'étaler sur une dizaine d'année.

Y a-t-il des questions par rapport à ce retour de concession ?

Je continue avec le deuxième dossier qui concerne la partie sismique de l'école de Villette. Vous nous avez régulièrement interpellé sur le sujet. Je vous fais donc une synthèse de la situation.

Un premier rapport sismique a été établi en 2019. Nous avons une révision du rapport qui est prévue au mois d'avril, avec un nouveau système de calcul. Nous recevons en même temps les propositions de renforcement et le devis estimatif des travaux de gros œuvre.

Dès la réception de ces différents éléments, nous pourrons faire les demandes d'autorisation de construire puis adapter le budget pour 2024.

Lorsque nous recevons les autorisations de construire, nous pourrons faire les appels d'offres avec une planification des travaux pour l'été 2024, puisqu'ils doivent être réalisés hors période scolaire.

Avez-vous des questions en lien à ce dossier ?

Je termine par un point d'actualité. Nous venons de lancer « Ma Commune et moi » qui est un programme de coaching pour réduire votre empreinte carbone grâce à des experts. La Commune soutient cette démarche. Je vous encourage toutes et tous à vous rendre sur « energetique.ch » pour en apprendre plus sur ce projet.

J'en ai terminé avec les points divers.

Fellay Léonard : Merci Christophe. Avant de conclure, les prochaines dates importantes : le plenum du 21 juin 2023 et la soirée officielle de la Commune au Verbier Festival du 20 juillet 2023.

Michellod Vincent : J'aimerais encore communiquer une information sportive de dernière minute.

Le Giro 2023 passera par la commune de Val de Bagnes le 19 mai prochain avec la possibilité de passer le Col de la Croix-de-Cœur. De plus, hier nous avons validé le eGiro. Il y aura donc une course de vélo électrique depuis Verbier jusqu'à Crans-Montana.

La course a lieu le week-end de l'Ascension. Si vous avez congé, nous vous attendons avec les sociétés de développement de Verbier et Val de Bagnes sur les parkings de l'Ermitage pour le Giro 2023. Merci.

Amos Samuel : Je n'avais pas compris que le point divers était fermé officiellement. J'ai 3 brèves questions qui s'adressent respectivement au Conseil municipal et au Bureau du Conseil général.

Tout d'abord, je voulais féliciter le Conseil municipal pour l'adhésion au programme « Ma Commune et moi », qui est un programme effectivement largement répandu, notamment en Suisse romande, et qui a promu des démarches positives dans d'autres communes en Suisse romande.

Ma première question me vient après la lecture du PV du 22 février 2022 de la commission « Aménagement du territoire, construction et mobilité ». Peut-être que cette question a été répondue plus tôt dans ce plenum. Si c'est le cas, je m'en excuse, j'ai dû arriver un peu plus tard.

Ma question portait sur les écrans d'information en temps réel des transports publics. Cet hiver encore, nous avons pu observer que ce système n'était pas du tout au point. J'ai pu observer que l'écran des Esserts fonctionnait bien alors que celui de Médran annonçait des bus en tout temps. Si l'on étend cette constatation également aux écrans qui sont à l'intérieur des bus, ceux-ci sont totalement hors service.

C'est assez étonnant d'avoir ce problème récurrent d'année en année alors que dans les villes ou autres, les systèmes fonctionnent assez bien.

Ma deuxième question, qui est plus de l'ordre d'une suggestion, est également pour le Conseil municipal.

Lors d'une dernière conférence assez prisée ici-même à l'Espace Saint-Marc, je venais par le chemin de Curala depuis la gare. Je me suis retrouvé face à des personnes qui descendaient en télécabines et qui, à la sortie de la gare de la télécabine, cherchaient désespérément l'Espace Saint-Marc.

J'avais un peu "honte" de leur dire : oui, c'est par là-bas, traversez cet espace parking, longez le chemin légèrement "glauque" et vous trouverez un espace qui brille dans la nuit.

Ma suggestion est la suivante : est-ce possible de prévoir une signalétique digne de ce nom à la sortie de la télécabine et du train afin d'indiquer le bon trajet pour l'Espace Saint-Marc, d'autant plus si l'on veut vitaliser cet endroit.

Et ma troisième question, certainement d'ordre général mais très facile à mettre en place : je n'ai toujours pas trouvé les PV des plenums qui précèdent 2021 sur le site

internet de la Commune et je voulais savoir s'il y avait une politique en la matière ou si c'était simplement un oubli.

Maret Christophe : Merci pour les remarques. Nous en prenons bonne note et essaierons d'amener des améliorations aux 2 points que tu viens de soulever. Nous regarderons également pour que les PV se trouvent sur notre site internet.

Gay Pierre-Yves : Un mot par rapport aux écrans d'information. C'est un sujet qui est connu, qui est traité mais qui n'est pas encore résolu à satisfaction. Nous sommes revenus cette semaine sur le sujet. Nous allons mettre la pression pour aller de l'avant. Je ne peux actuellement pas donner une réponse plus constructive.

Fellay Léonard : Merci. Nous remercions encore l'exécutif pour les sacs à l'effigie de notre Commune. S'il n'y a plus de questions, c'est avec plaisir que l'on prend un moment pour partager un verre dans le hall. Merci beaucoup, une bonne soirée à tous et à bientôt.

La séance est levée à 21h10

Pour le Conseil général :



Léonard Fellay
Vice-président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Motion « Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie
 3. Présentation de Verbier Tourisme
 4. Modification du règlement sur les taxes de séjour
 5. Etat des lieux sur les règlements

Plénium du 22.03.2023

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent	
Monsieur	Alter	Armand	1			1	Monsieur	Frossard	Alain	1			1
Monsieur	Alter	François	1			1	Madame	Gailloud	Martine		1		1
Monsieur	Amos	Guillaume	1			1	Madame	Heinis	Olivia	1			1
Monsieur	Amos	Samuel	1			1	Madame	Jaillet	Constance		1		1
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1			1	Madame	Léo	Anne-Marie	1			1
Monsieur	Berset	Laurent		1		1	Madame	Löf	Tora		1		1
Monsieur	Besse	Cédric	1			1	Madame	Lovey	Véronique		1		1
Monsieur	Besson	Félix	1			1	Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1			1
Monsieur	Bircher	Félicien	1			1	Monsieur	Maret	Gérald	1			1
Madame	Bourgeois	Laurence	1			1	Monsieur	Martin	Sacha	1			1
Monsieur	Bratter	Marcus		1		1	Madame	Mento	Mélanie	1			1
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1			1	Monsieur	Michellod	Patrick	1			1
Madame	Chevrier	Célia	1			1	Monsieur	Morand	Sylvain	1			1
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1			1	Monsieur	Moulin	Bastian	1			1
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1			1	Madame	Oakman-Rossier	Christine	1			1
Madame	Del Sordo	Céline		1		1	Madame	Oreiller	Marie		1		1
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1			1	Madame	Pembe Tornay	Colette		1		1
Monsieur	Deslarzes	Frédéric	1			1	Monsieur	Perraudin	Florian	1			1
Madame	Deslarzes	Sophie	1			1	Monsieur	Roserens	Stéphane	1			1
Madame	Egger	Caroline	1			1	Monsieur	Rossoz	Sébastien			1	1
Monsieur	Egger	Nicolas	1			1	Monsieur	Roux	François			1	1
Monsieur	Farquet	Claude	1			1	Monsieur	Saillen	Lionel	1			1
Madame	Farquet	Sarah	1			1	Monsieur	Tellen	Dominique	1			1
Madame	Favre	Aurélié	1			1	Monsieur	Terrettaz	Cédric	1			1
Monsieur	Fellay	Guillaume	1			1	Madame	Tristan	Martine	1			1
Monsieur	Fellay	Léonard	1			1	Madame	Vaudan	Emily	1			1
Monsieur	Fellay	Sébastien	1			1	Madame	Vaudan	Fanny	1			1
Monsieur	Fellay	Simon		1		1	Monsieur	Vaudan	Julien		1		1
Monsieur	Fournier	Romain		1		1	Monsieur	Veuthey	François	1			1
							Madame	Vincent	Angeline		1		1
			24	5	0	29				20	8	2	30
			44	13	2	59	à rempl.	Darbellay	Jérôme	PLR			



Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au bureau du Conseil général. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.

MOTION

Article 31 : Motion

¹ Chaque Conseiller général peut déposer une motion. Celle-ci doit être appuyée par deux cosignataires au moins.

² Elle a pour objet l'élaboration d'un nouveau règlement, l'abrogation ou la modification d'un règlement en vigueur.

³ Elle doit être conçue en termes généraux et adressée par écrit au Bureau du Conseil général. Celui-ci fixe la date de son développement, au plus tard une année après son dépôt, le Conseil municipal est informé.

⁴ Si le développement n'a pas lieu dans l'année qui suit le dépôt de la motion, le motionnaire a la faculté de le déposer par écrit. Dans ce cas, l'objet doit être inscrit à l'ordre du jour de la séance qui suit le dépôt du développement écrit.

⁵ Le motionnaire développe sa motion. La discussion générale est ensuite ouverte. Après clôture de la discussion, le premier signataire a seul le droit de prendre la parole.

⁶ En cas d'acceptation par le Conseil général, la motion oblige le Conseil municipal à présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau :	
Auteur/e de la motion :	MÉLANIE MENTO
Sujet/titre :	Création d'un règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'Energie

Développement : L'héritage laissé par nos prédécesseurs dans le domaine de l'énergie est énorme et nous remercions nos autorités pour la réalisation des projets d'envergure réalisés, comme la construction du barrage Mauvoisin ou la création de nos microcentrales.

Les retombées économiques sont multiples :

- Valorisation de l'énergie restituée par les FMM
- Retombées fiscales des entreprises du domaine
- Valorisation de notre eau dans des projets de turbinage des torrents (+ 820'000 en 2023 au budget)
- Redevances hydrauliques
- Résultats des sociétés du groupe ALTIS, en particulier SOGESA.

Les résultats des services électriques et les résultats extraordinaires de la société SOGESA, nous avaient permis de constituer un fonds d'adaptation des tarifs de l'électricité, dont le solde à fin 2017 était de CHF 13'800'000.

Ce fonds a été utilisé depuis lors pour réduire le tarif de l'électricité de nos citoyens, à hauteur de 1ct le Kwh sur le timbre et d'un montant supplémentaire durant la période COVID.

D'autres fonds existent (par exemple le fonds de régulation timbre) et nous souhaitons que l'inventaire de ces fonds soit établi et que les fonds qui ne disposent d'aucun règlement clair et qui sont en lien avec le domaine de l'énergie soient fusionnés.

De nombreux projets avec des besoins financiers très importants doivent être menés.

Le tarif de l'électricité est un sujet brûlant et les motionnaires souhaitent qu'une partie des retombées économiques liées à l'énergie soit restituées aux citoyens, en réduction de leur facture d'électricité ou pour le financement d'autres projets liés aux économies d'énergie.

C'est pourquoi nous demandons d'établir un nouveau règlement relatif au Fonds de soutien au domaine de l'énergie, regroupant les fonds en lien avec ce domaine.

Ce règlement devra prévoir l'affectation au fonds et les principes de son utilisation.

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur le sujet.

(Suite)

A remplir par les 2 cosignataires

Nom, prénom :
Mélanie Mento



Baptiste Darbellay



Cosignataires : voir page suivante

A remplir par le Président du CG

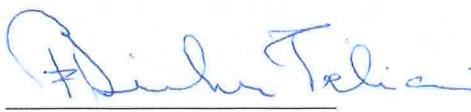
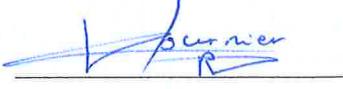
Déposé le :

13.3.2023



Signature :

Cosignataires:

Nom	Prénom	Signature
1. Roserens	Stéphane	
2. Martin	Sacha	
3. Fellay	Guillaume	
4. BIRCHER	Felicien	
5. TELLEU	Dominique	
6. LOUZY	Veronique	
7. Fournier	Romain	
8. NICOLAS	EGGER	
9. Aden	François	
10. Leo	Anno-Clara	
11. Penaudin	Florian	
12. Fellay	Sebastien	

S'il devait y avoir plus de cosignataires, veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.

SITUATION VERBIER TOURISME 2020 - 2023

CRÉATION VERBIER TOURISME SA

Presentation Conseil Général Val de Bagnes
22.03.2023

- **Devenir une référence alpine dans les domaines du sport, de la culture et de l'environnement** et avoir un programme touristique sur 10 mois, voire une année.
- Permettre à nos hôtes et visiteurs de vivre de nombreuses expériences inspirantes et enrichissantes qui accompagnent les vacanciers au-delà de leur séjour.
- Expériences basées sur 5 piliers : sport & aventure, social, culture, santé et écologie.
- Positionnement : exhausteur de sensations, d'émotions et d'idées.
- **Verbier se veut précurseur dans différents domaines**, dont le développement durable.

- Apporter un leadership
- Regrouper l'OT et VP
- Souder et dynamiser les équipes
- Développer les collaborations internes
- Se rapprocher des partenaires
- Mettre en place un fonctionnement permettant de gérer efficacement les missions assignées

- **Gérer les urgences**
- **Insuffler une dynamique proactive avec les partenaires**
- **Mettre en place une organisation orientée vers l'efficacité**
- **Définir un cadre de travail et des objectifs**
- **Casser les silos et développer un esprit de team global**
- **Amener une nouvelle dynamique**

OBJECTIFS AMBITIEUX





**Nécessité de constituer
un outil de travail
efficace, solide et agile
pour répondre aux
besoins et attentes
d'aujourd'hui et de
demain**

95% des objectifs atteints - Etapes finales à venir

- **Création de Verbier Tourisme SA**
- **Finalisation du Master Plan**

Phases clés :

- **Regroupement des équipes**
- **Leadership amélioré, clarifié et renforcé**
- **Travail sur tous les domaines d'activité**
- **Travail sur les outils**
- **Renforcement de la valorisation du VdB et intégration de Vollèges**

Evolution des missions de VT -> passage d'un service «exclusivement» B to C à un service B to B et B to C

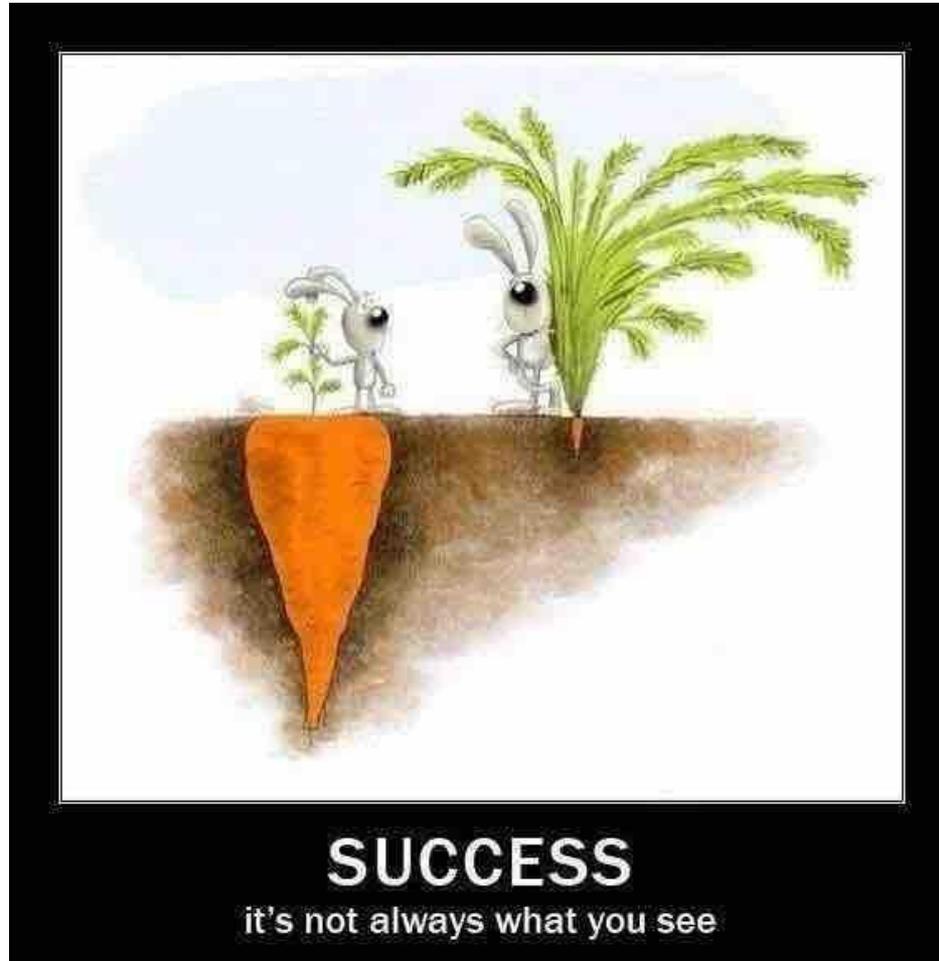
=> VT devient un pôle de compétence au service de la destination, en plus de ses missions de base

Développement de nouveaux départements

- **Coordination locale**
- **Gestion de projets**

TRAVAIL VISIBLE

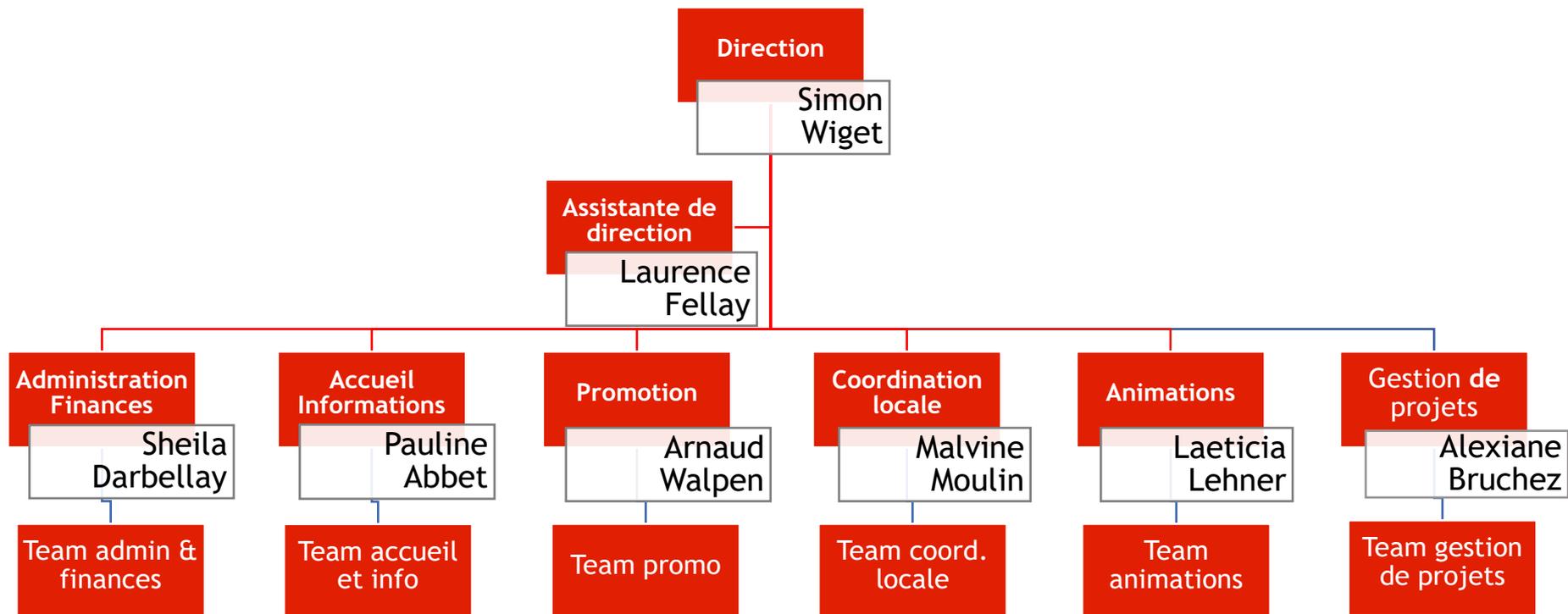


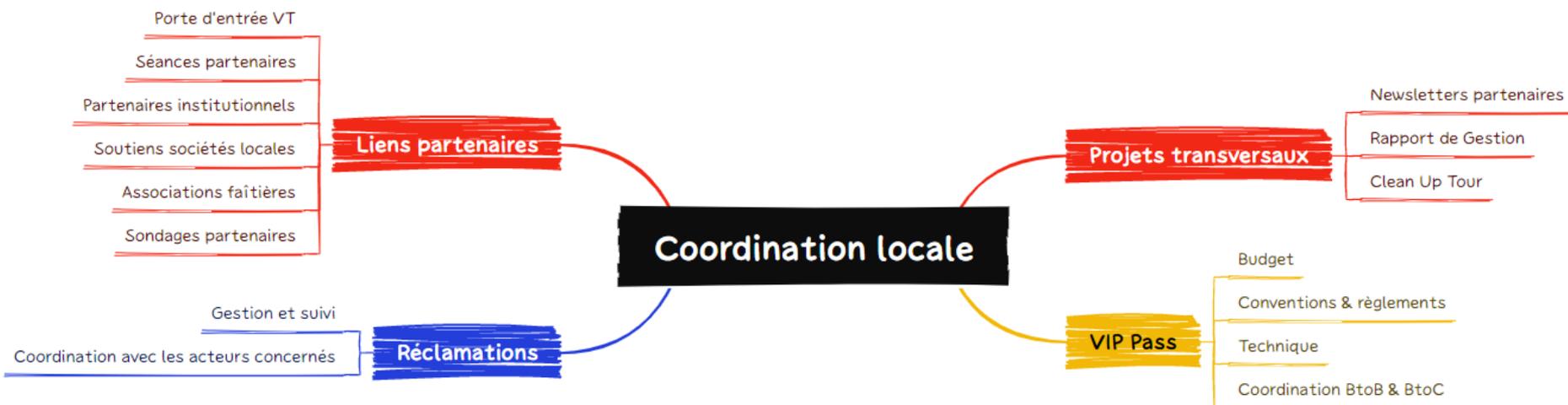


RESSOURCES HUMAINES





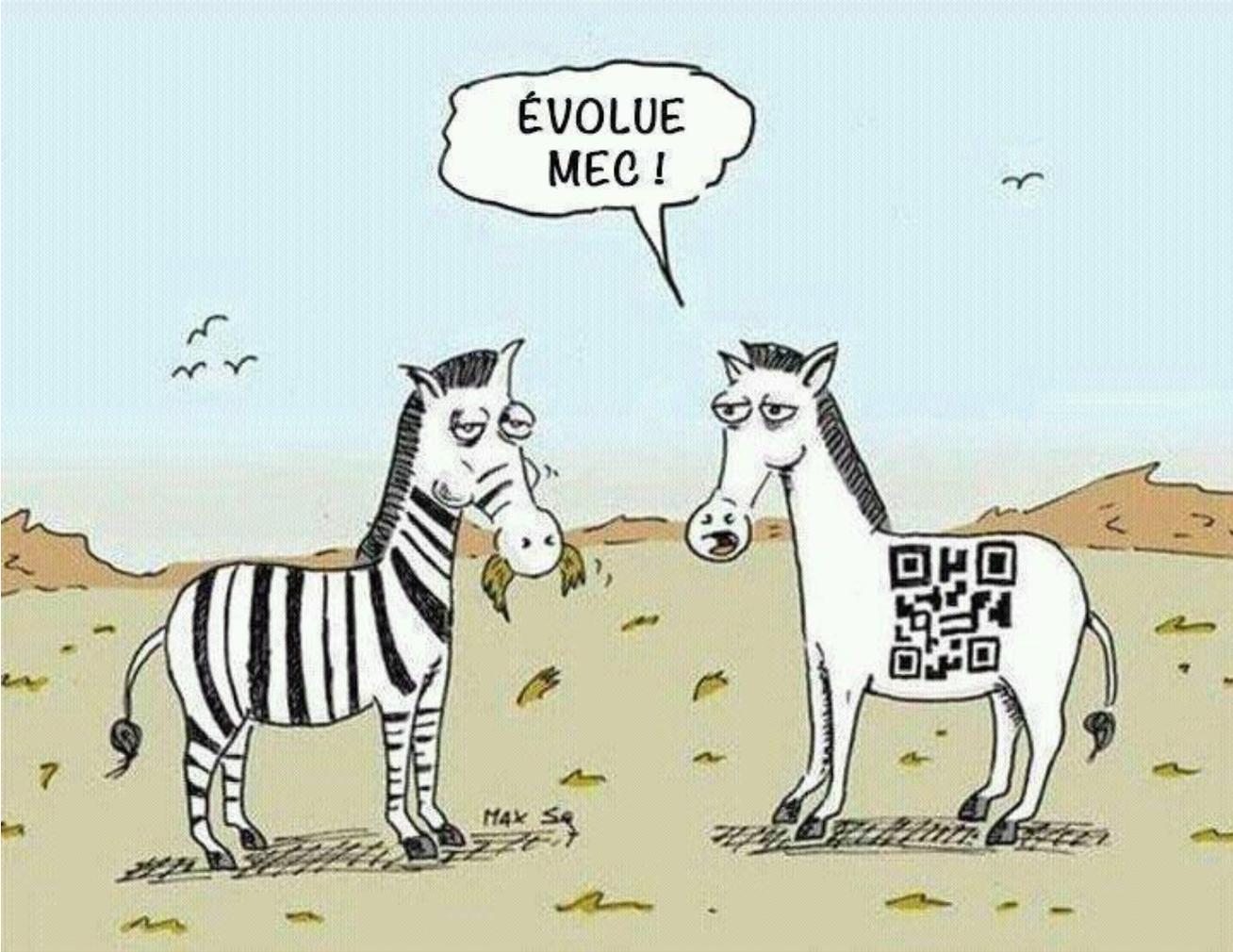




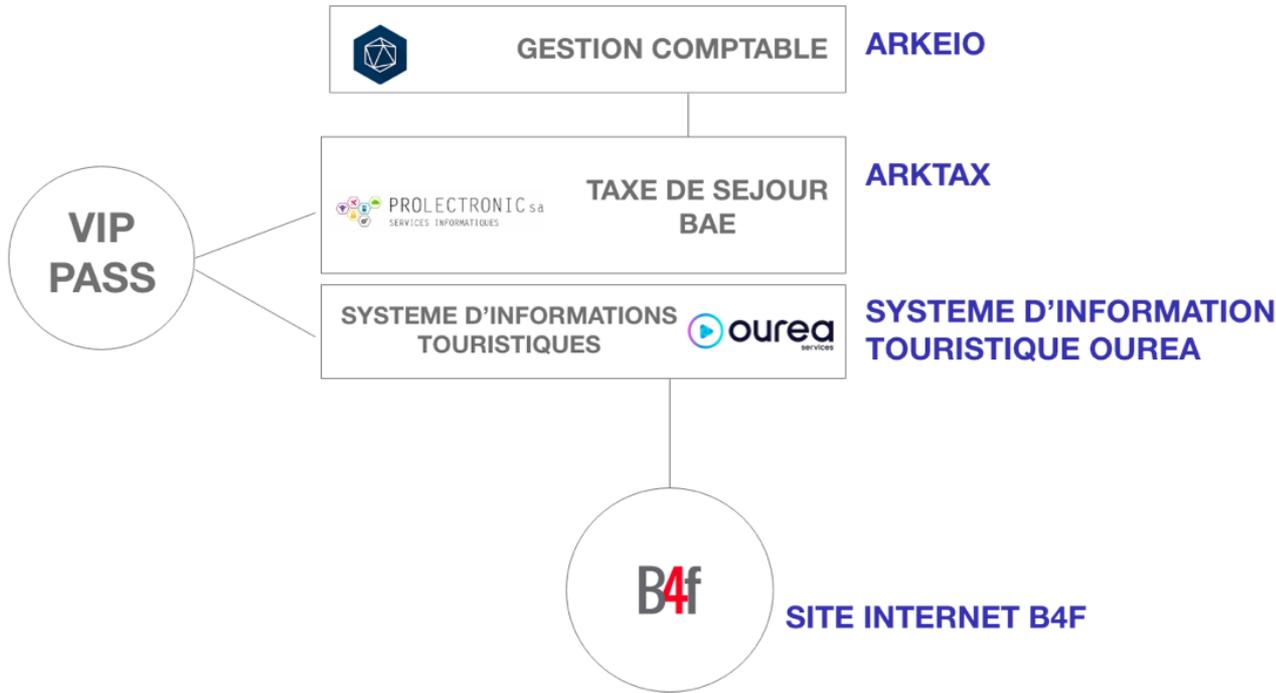
NOUVEAU DÉPARTEMENT



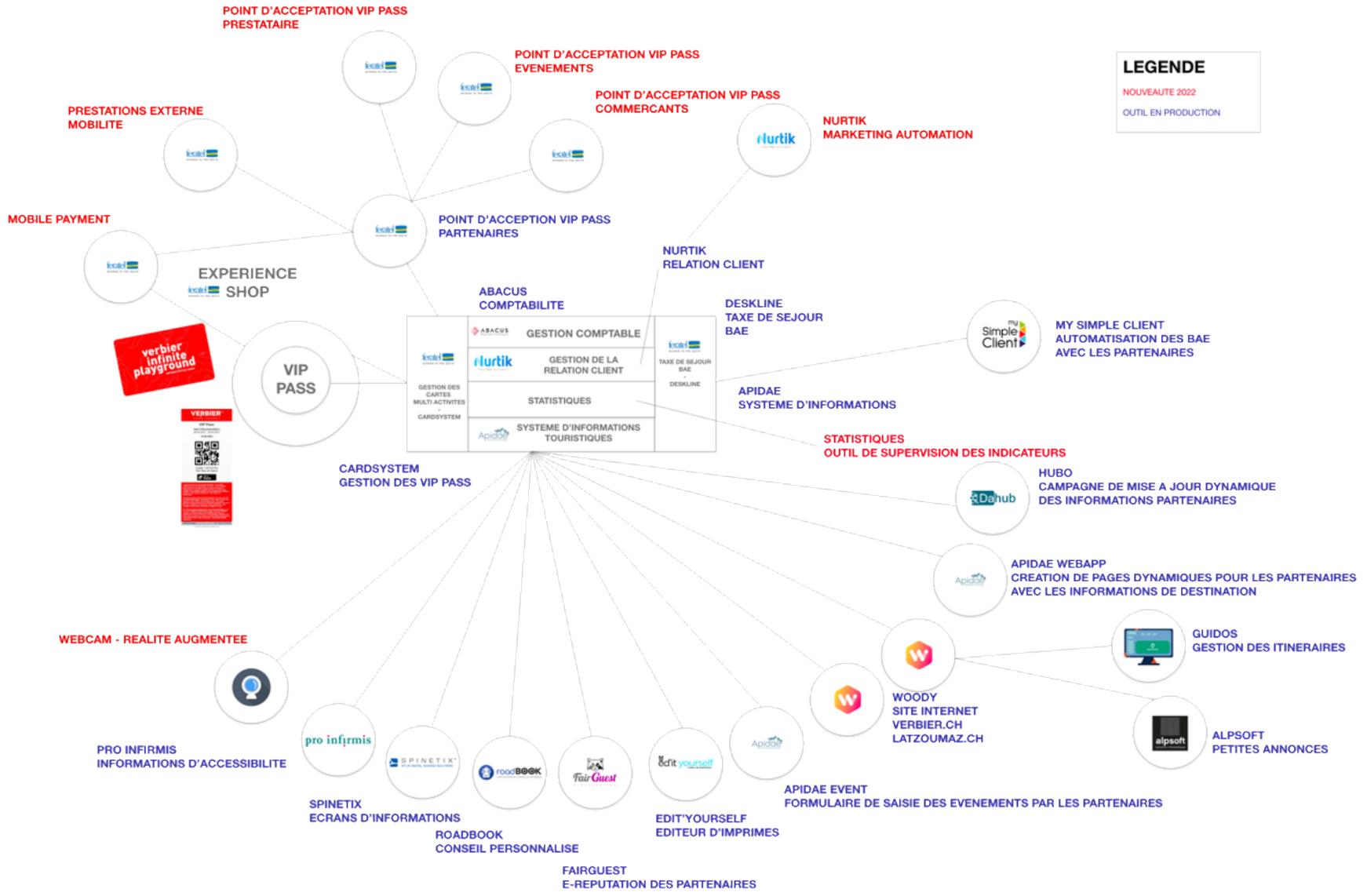




ECOSYSTÈME DIGITAL JANVIER 2020



ECOSYSTÈME DIGITAL DÉCEMBRE 2022



VERSION
2022

ESSENCE

VERBIER PURE ENERGY

VISION

VOUS RECHARGER EN ÉNERGIE INSPIRANTE ET POSITIVE POUR QUE VOUS REDESCENDIEZ TRANSFORMÉS

MISSION

**NOS DIFFERENCES NOUS UNISSENT ET
NOUS PERMETTENT DE FAIRE VIVRE À NOS VISITEURS DES EXPÉRIENCES QUI DÉPASSENT LEURS
ATTENTES ET LES AIDENT À SE TRANSFORMER**

POSITIONNEMENT

**THIS IS VERBIER, UN MONDE D'EXCEPTION QUI CULTIVE LES DIFFERENCES ET OÙ CHACUN PEUT SE
REALISER**

VALEURS

**AUDACE, VRAI, RECONCILIATION DES PARADOXES,
PROXIMITÉ, ACTIVE, AVENTURE, LIBERTÉ, EXCELLENCE**

PERSONNALITE

PASSIONNÉE, CRÉATIVE, REBELLE, CONTRASTÉE, AVENTURIÈRE, OUVERTE ET JEUNE D'ESPRIT, AMICALE & ATTACHANTE

BENEFICES EMOTIONNELS

UNE ÉNERGIE ET UNE STIMULATION QUI DÉCROUVENT LES FACULTÉS, PERFORMANCES ET SENSATIONS DE CHACUN : PHYSIQUE, ÉMOTIONNELLE ET ASPIRATIONNEL

BENEFICES FONCTIONNELS

LA POSSIBILITÉ DE VIVRE DES EXPÉRIENCES SPORTIVES, SOCIALES ET CULTURELLES, NOUVELLES, INÉDITES ET TOTALEMENT DIFFÉRENTES DANS LA MÊME JOURNÉE DANS UN CADRE NATUREL ET PREMIUM.

ATTRIBUTS RATIONNELS

UNE **TERRE DE CONTRASTES QUI RECONCILIE** LES PARADOXES TOUTE L'ANNÉE (SPÉCIFICITÉ CONCURRENTIELLE)
UNE DESTINATION AVEC UN HAUT NIVEAU DE QUALITÉ (PREMIUM) ET UN ACCÈS AISE (TANT AU NIVEAU DES PERSONNES, DU LOCAL QUE GÉOGRAPHIQUE)



1. Ce que l'on a fait....

Forces et faiblesses

2. Ce qui pourrait se produire....

Opportunités et menaces

CE QU'IL FAUT FAIRE...

...au regard de ce qu'il y a à perdre ou à gagner

1. Ce que l'on veut faire....

Orientations stratégiques

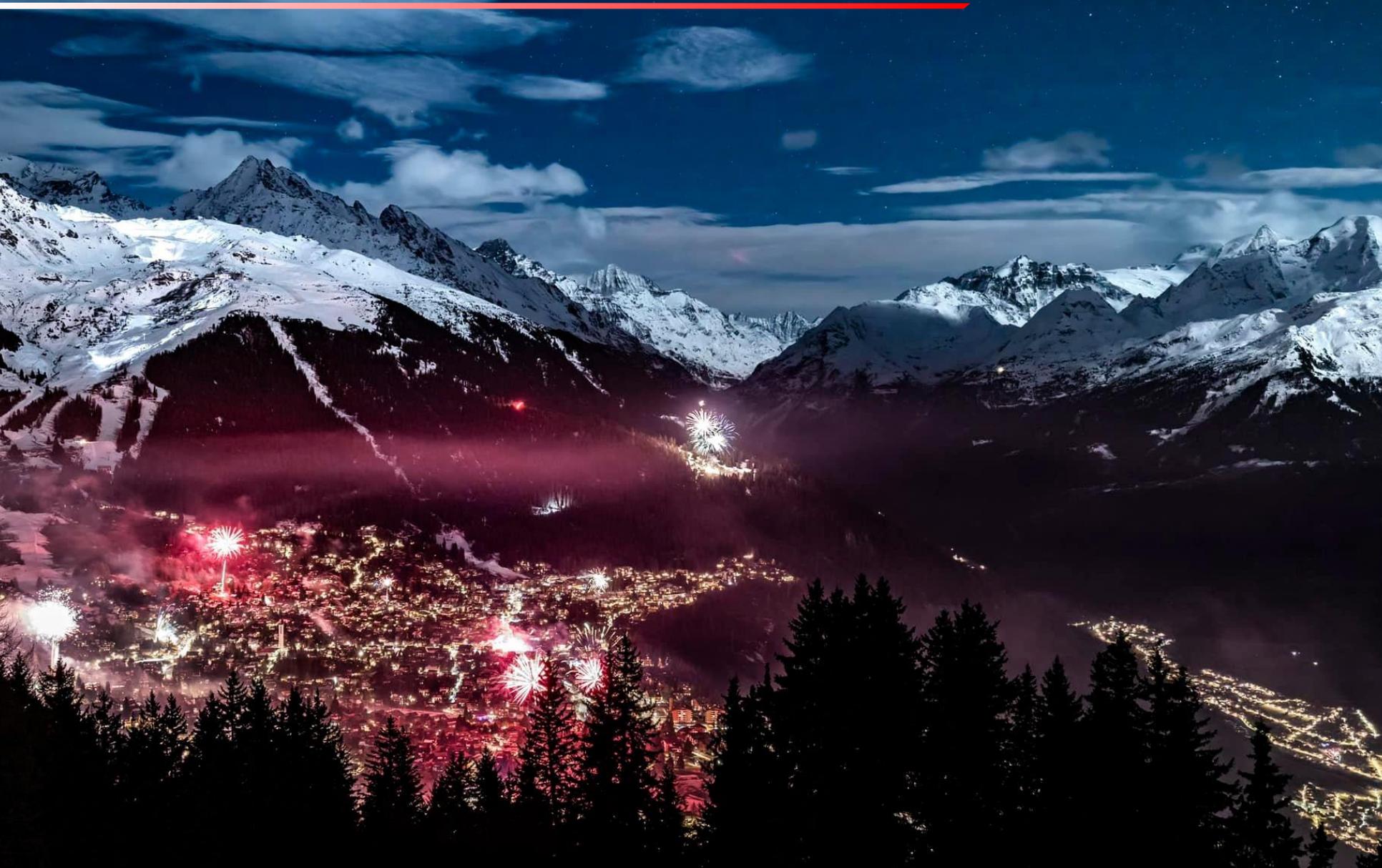
2. Ce que l'on va faire....

Objectifs généraux

Comment on le fait

actions

GOUVERNANCE & STRUCTURES



SYNTHÈSE DU SYSTÈME TOURISTIQUE ACTUEL

Commune

Politique touristique
Infrastructures
Projets

Promotion

Animation

Info - Accueil

Cadre légal / réglementaire

- Loi sur le Tourisme (Canton)
- Politique Touristique (Commune)
- Statuts des différentes entités
- PV

Verbier Promotion SA

Conseil d'Administration
7 membres
Le Président de VP SA est le
Président de la commune

Promotion
Marketing

SD Verbier

Comité avec représentant des
faitières (pour tout le VdB)
+ Commune et Téléverbier
11 membres

Accueil / Information
Animation (pour Verbier)
Administration / RH
Comptabilité / Encaissement TS
Coordination locale
Gestion de projets
Chemins - Entretien (Verbier)
Bureau Commission Evénements

SD Val de Bagnes

Comité avec représentant de la
Commune
7 à 15 membres

Animation (VdB)
Manifestations (VdB)
Aménagements / Projets (VdB)

Structures et parts sociales (= contrôle direct sur l'utilisation des budgets)

Verbier Promotion Société Anonyme

Commune VdB	78%
Commune Riddes	11%
SD Verbier	5%
Téléverbier	4%
SD Val de Bagnes	1%
Commune Sembrancher	1%

SD Verbier Association

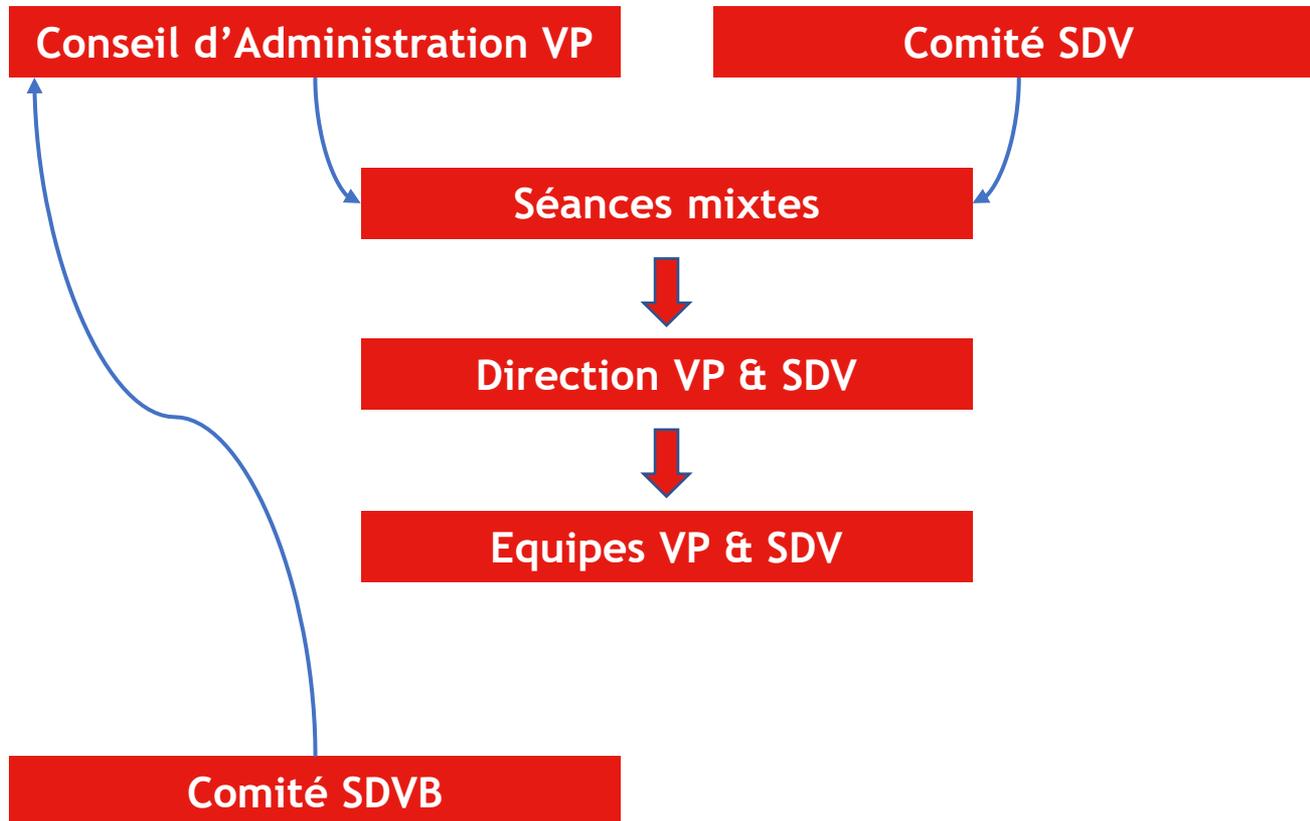
Association -> 1 membre = 1 voix
Selon les statuts, tous les payeurs de TPT de la commune sont membres
102 cotisants + 1'067 payeurs de TPT

Commune VdB :	0.09%
Autres:	99.91%

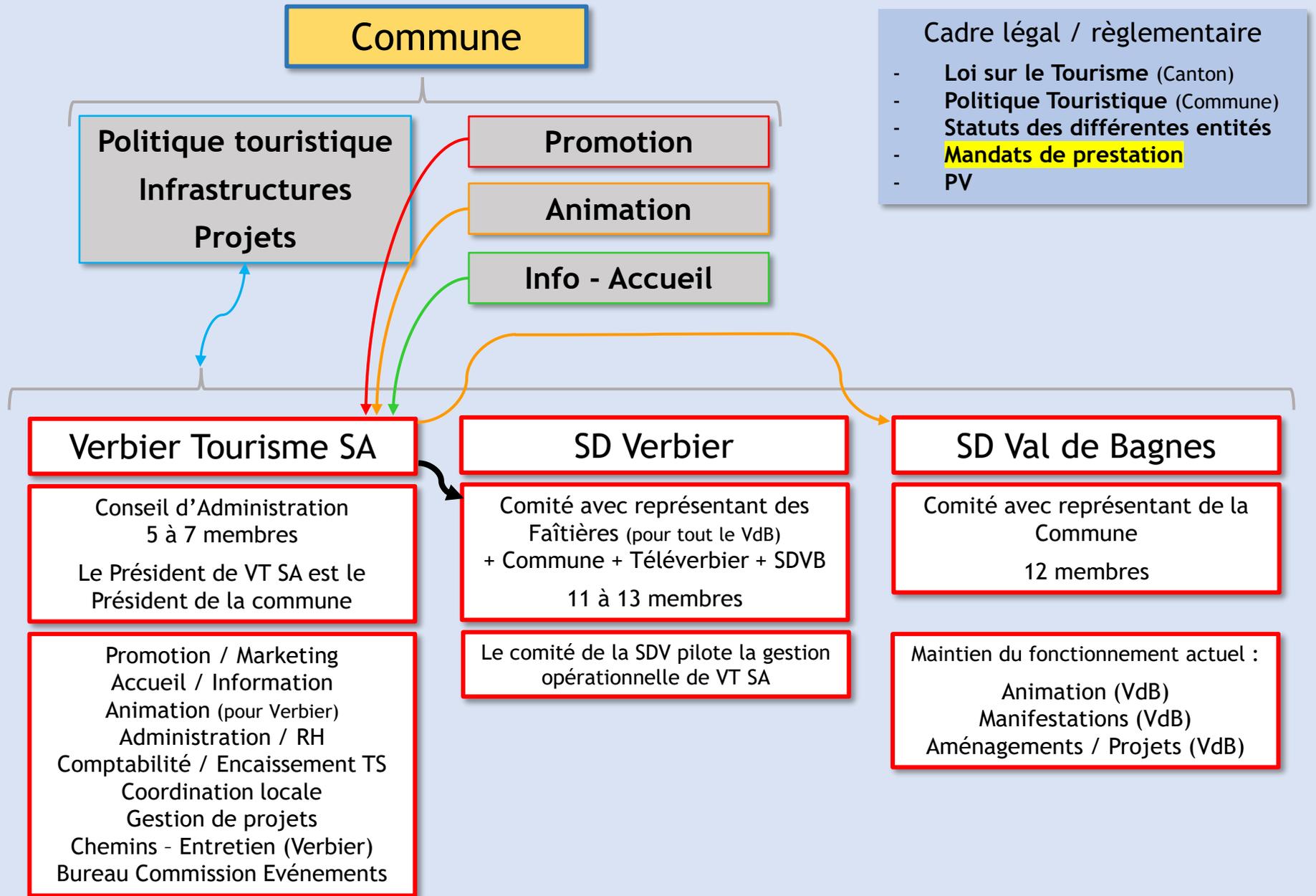
SD Val de Bagnes Association

Association -> 1 membre = 1 voix
Selon les statuts, tous les payeurs de TPT du territoire de la SDVB sont membres
108 cotisants + 504 payeurs de TPT

Commune VdB :	0.16%
Autres:	99.84%



SYSTÈME TOURISTIQUE PLANIFIÉ



Structures et pilotage

**Verbier Tourisme
Société Anonyme**

**SD Verbier
Association**

**SD Val de Bagnes
Association**

Conseil d'Administration

Commune Val de Bagnes :
Présidence + 1 membre

SDV :
1 membre

SDVB :
1 membre

Téléverbier :
1 membre

Commune Riddes :
1 membre

Comité

Commune Val de Bagnes :
1 membre

SDVB :
1 membre

1 représentant par faîtière :
Hôtels, Restaurants, Agences,
Commerçants, ES & Guides, Loisirs,
Entreprises, Jeunes et R2

Téléverbier :
1 membre

Comité

Commune Val de Bagnes :
1 membre

SDV :
1 membre

**Autres membres selon proposition
du comité et validation de l'AG**

Situation actuelle

Pas de mandat de prestation établi, donc difficulté à reprendre la main par la Commune en cas de problème (possibilité liée aux aspects légaux et à la PolTour, donc procédure potentiellement longue)

Comptabilité complexe à gérer

- Gestion à cheval sur 2 comptabilités
 - 2 complètes avec RH (SDV et VP)
 - 1 sans RH (SDVB)

Contrats de travail issus de 2 entités différentes

- 2 contrats pour certains collaborateurs
- Différences de traitement dans les contrats

Dissociation promo VS info/animations pas adaptée -> séances communes entre le CA de VP et le comité SDV pas optimales

La Commune a un contrôle direct (majorité de l'actionnariat) seulement pour la TPT (24,85% des taxes)

- 0.09% de l'actionnariat de la SDV (67.55% des taxes)
- 0.16% de l'actionnariat de la SDVB (7.61% des taxes)

Situation future

Mandat de prestation établi

- Formalisation et validation par le CG
- Facilitation pour reprendre la main par la Commune si nécessaire(Art. 21 CO)

Comptabilité simplifiée :

- 1 complète avec RH (VT SA)
- 1 sans RH (SDVB)
- 1 très simple (SDV - frais de comité)

Contrats de travail issus d'une seule entité

- 1 contrat pour chacun(e)
- Unification des contrats et des conditions

Traitement de l'entier de nos activités via le comité SDV (avec séances «marketing» 2x par année)

La Commune a un contrôle accru (49% de l'actionnariat) pour le 100% des taxes

- Majorité dès qu'elle s'allie à une SD, à Téléverbier ou à la commune de Riddes
- Seul cas de figure bloquant : tous les autres actionnaires se liguent contre la Commune VdB => il y a un problème grave qui nécessite d'être réglé

Situation actuelle VP SA

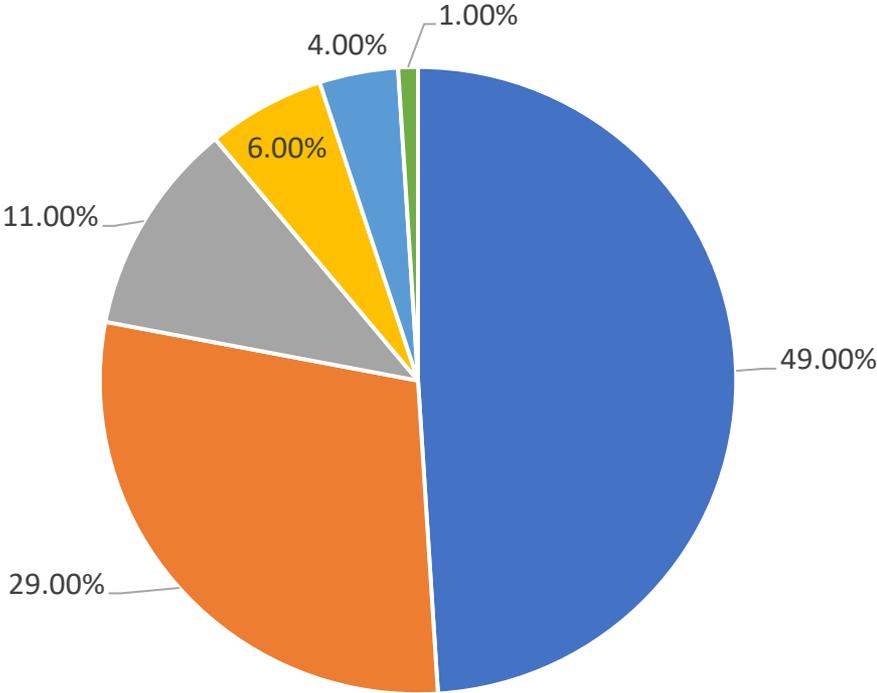
Commune VdB	78%
SDV	5%
SDVB	1%
Commune Riddes	11%
Téléverbier SA	4%
Comm. Sembrancher	1%



Situation future VT SA

Commune VdB :	49%
SDV :	29%
SDVB :	6%
Commune Riddes	11%
Téléverbier SA	4%
Comm. Sembrancher	1%

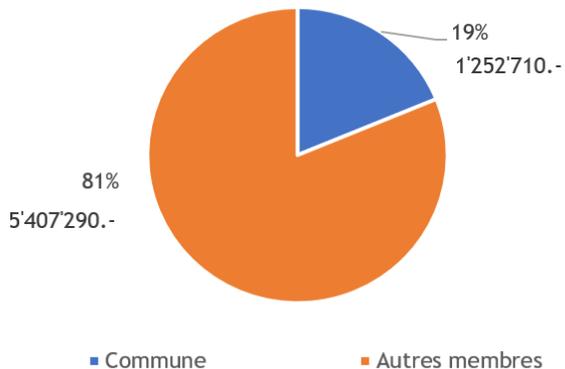
Répartition de l'actionnariat



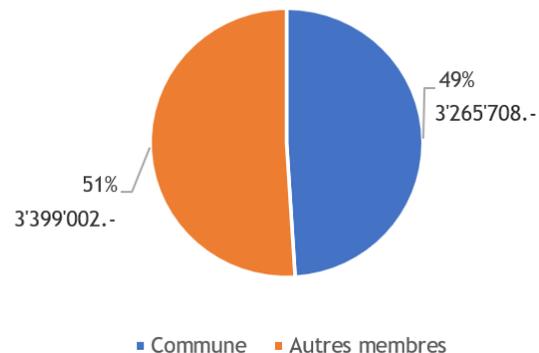
- Commune Val de Bagnes
- SD Verbier
- Commune de Riddes
- SD Val de Bagnes
- Téléverbier SA
- Commune de Sembrancher

LIEN FINANCIER AVEC LA COMMUNE

Situation actuelle
Ratio actionariat (parts sociales) / taxes encaissées



Situation avec Verbier Tourisme SA
Ratio actionariat / taxes encaissées



Situation actuelle

TPT = 1'600'000.-

TS SDV = 4'570'000.-
(Déduction forfaits = 510'000.-)

TS SDVB = 490'000.-
(Déduction forfaits = 10'000.-)

Subventions = 1'320'000.-

Situation future

TPT = 1'600'000.-

TS SDV + SDVB = 5'060'000.-
(Déduction forfaits = 520'000.-)

Subventions = 1'320'000.-

MERCI À TOUTES LES PARTIES PRENANTES

VERBIER
VAL DE BAGNES



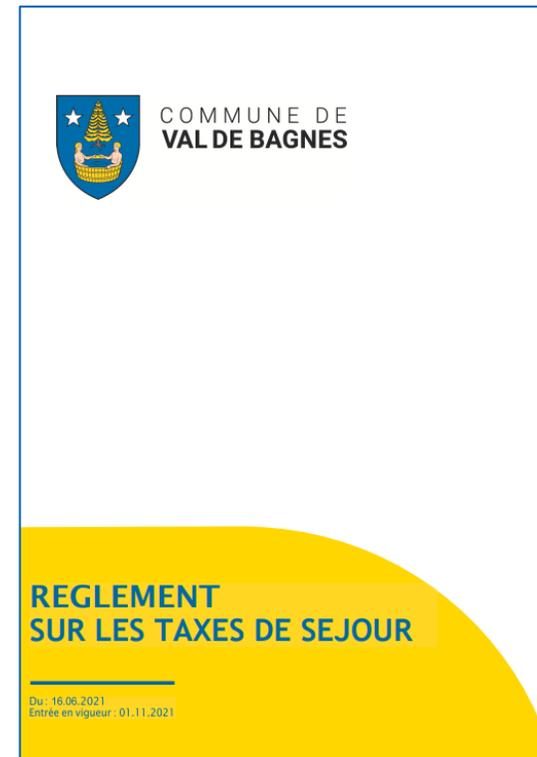
QUESTIONS

VERBIER
VAL DE BAGNES



02 Taxes de séjour de Val de Bagnes

01 Approbation de la modification/révision du Règlement sur les taxes de séjour



Chronologie

- 06.10.2021** **Homologation par le Conseil d'Etat**
Approuvé auparavant par le Conseil municipal le 09.03.2021 et par le Conseil général le 16.06.2021.
- 02.02.2022** **Contestation de la facture par un propriétaire de R2**
Argumentaire: Chemin-Dessus, village orienté vers Martigny et peu connecté aux activités touristiques de Verbier Val de Bagnes.
- 31.08.2022** **Décision du Conseil d'Etat**
Délimiter un troisième secteur et tenir compte de l'éloignement géographique de Chemin-Dessus qui doit bénéficier d'un abattement supplémentaire de ses taxes.
- 25.10.2022** **Décision du Conseil municipal**
Consultation des SD (nov.), information publique (fév. 23).

Modification : Nouvelle tarification (articles 5 et 6) et Organe encaissement (article 9)

- **Article 5** : Montant
 - Tarif Verbier (4.-), Tarif Vallée (3.-), Tarif Chemin-Dessus (2.-)

- **Article 6** : Forfait annuel

			Verbier	Vallée	Chemin-Dessus
a.	Studio / 1 pièce	(2 unités)	CHF 320.-	CHF 240.-	CHF 160.-
b.	Logement de 2 pces	(3 unités)	CHF 480.-	CHF 360.-	CHF 240.-
c.	Logement de 3 pces	(4 unités)	CHF 640.-	CHF 480.-	CHF 320.-
d.	Logement de 4 pces	(5 unités)	CHF 800.-	CHF 600.-	CHF 400.-
e.	Logement de 5 pces	(6 unités)	CHF 960.-	CHF 720.-	CHF 480.-
f.	Logement de 6 pces	(7 unités)	CHF 1'120.-	CHF 840.-	CHF 560.-
g.	Logement de 7 pces	(8 unités)	CHF 1'280.-	CHF 960.-	CHF 640.-
h.	Logement de 8 pces	(9 unités)	CHF 1'440.-	CHF 1'080.-	CHF 720.-
i.	Logement de 9 pces et +	(10 unités)	CHF 1'600.-	CHF 1'200.-	CHF 800.-

- **Article 9** : Organe de perception
 - Entreprise touristique communale (= Verbier Tourisme SA)



06 Informations

Christophe Maret,
Président de Commune

02 Etat des lieux de la mise à jour des Règlements et Directives communaux

Règlements : Etat des lieux

- délai au 31 décembre 2024 (sauf RCCZ/PAZ → 31.12.2028)
- priorité aux règlements à impact financier
- aujourd'hui, le CG a approuvé 20 Règlements
- 6 règlements encore à approuver

Planning prévisionnel des prochains règlements

1. Règlement de police :

Homologation en 2023 : dernière version en cours de validation par les services cantonaux.

2. Règlement de vidéo-surveillance :

Blocage par le CdE pour toute homologation de ce type de règlement avant le préavis de Me Fanti.

3. Règlement sur les cimetières :

Harmonisation des règlements (fin 2023).

4. Règlements sur l'aide au logement et sur l'encouragement au patrimoine bâti et panneaux solaire :

Soumission aux services cantonaux pour préavis. En cours d'analyse. Décision au CG en 2023.

5. Règlement sur le parcage prolongé avec vignette

Réflexion en cours par le Dicastère de la sécurité. Information au CG courant 2023 normalement.

6. Règlement concernant le service des taxis

Adaptation à Val de Bagnes (fin 2023)

Directives

- Le CM a approuvé depuis le 01.01.2021 de nombreuses directives de sa compétence.
- Toutes celles qui présentent un intérêt pour les administrés sont publiées sur le site internet

Conclusions

- Les travaux législatifs liés à la fusion des deux ex-communes de Bagnes et de Vollèges se déroulent selon le planning et la priorisation voulus par le CM, en collaboration avec le CG.
- Le délai imposé par le contrat de fusion au 31.12.2024 sera respecté.